RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

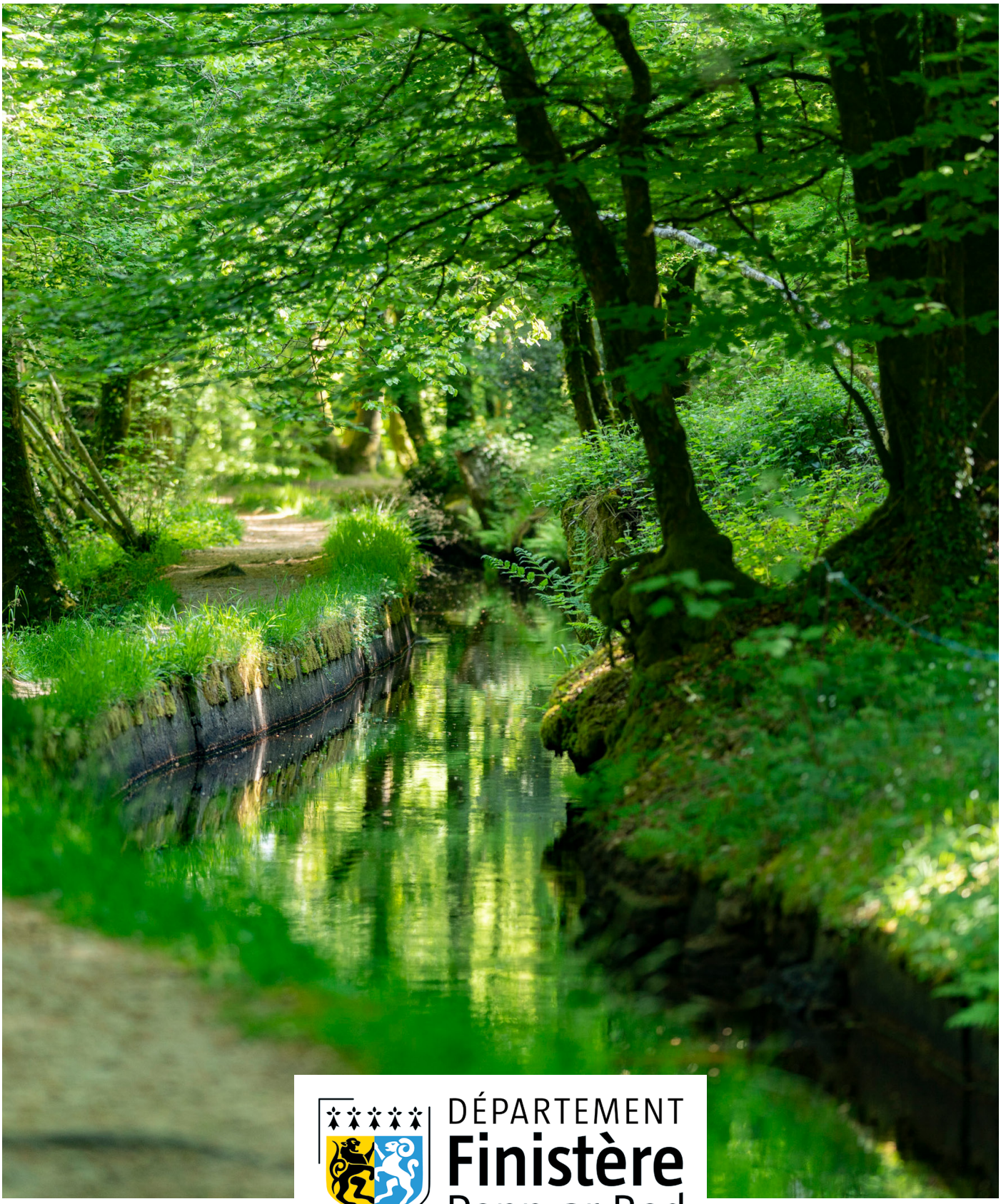

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Les éléments financiers *4*

Le caractère réglementaire du rapport d'orientation budgétaire **4**

Le contexte économique, financier et budgétaire **4**

Le contexte économique 4
Le contexte financier 5
Le contexte budgétaire 6
Les transferts de charges de l'État non compensés 7
Le budget vert 2024 8

Un budget départemental élaboré dans un contexte toujours très incertain **10**

Les produits de fonctionnement 10
Les charges de fonctionnement 11
Le niveau d'investissement 15
Les perspectives pour la dette départementale 17

Une situation financière saine mais précaire **18**

Les ratios d'analyse financière et l'état des finances départementales 18
Le risque d'un effet de ciseau 18
La nécessité d'économiser sur le fonctionnement pour préserver l'investissement 19

Les orientations par politique *20*

Action sociale **20**

Personnes en situation de handicap : mettre en œuvre le Pacte de Pleyben 20
Personnes âgées : permettre aux Finistériens qui le souhaitent de vieillir à leur domicile 22
Enfance : développer les solutions d'accompagnement et répondre à l'évolution du profil des enfants 23
Insertion : accélérer le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA 25
Action sociale de proximité : soutenir les personnes fragiles au plus près du terrain 26

Économie & attractivité **27**

Agriculture, pêche et tourisme : soutenir des secteurs clefs de notre économie 27
Numérique : doter le Finistère des infrastructures de qualité dont il a besoin 29
Mobilité et déplacements : réinvestir dans les routes pour rattraper notre retard 31
Infrastructures et enseignement supérieur : favoriser le développement du Finistère 33
Soutien aux communes et aux EPCI : déployer le Pacte Finistère 2030 35

Cadre de vie **36**

Développement durable : accélérer la transition écologique du Finistère 36
Collèges : maintenir l'excellence du système scolaire finistérien 40
Sport : soutenir les associations sportives et encourager la pratique du sport 42
Culture, patrimoine, langue bretonne : permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture 44
Logement : augmenter la production de logements pour répondre à la crise 45
Sécurité : poursuivre le renouvellement des équipements du SDIS et de la SNSM 46

Moyens généraux **47**

Ressources humaines et systèmes d'information : accompagner l'évolution de la collectivité et des politiques départementales 47
Bâtiments : mettre en œuvre une politique immobilière agile et durable 49
Communication : accroître la visibilité des politiques départementales à moindre coût 50
Finances et performance : réaliser des économies pour les réinvestir dans le service public ... 50

Les éléments financiers

Le caractère réglementaire du rapport d'orientation budgétaire

Première étape du cycle budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote de l'assemblée départementale. Il fait toutefois l'objet d'une délibération ayant pour objet d'attester de sa tenue auprès du contrôle de légalité.

Le contexte économique, financier et budgétaire

Le contexte économique

Présenté dans un contexte international particulièrement tendu, le projet de loi de finances 2024 (PLF) est marqué par une prévision de baisse du déficit public, par la lutte contre l'inflation et la remontée des taux d'intérêt. Entre les hivers 2022 et 2023, les tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont affecté la dynamique de croissance de l'économie française, touchant particulièrement la consommation des ménages. Néanmoins, avec une progression établie à + 1,4 % pour 2024 contre + 1 % en 2023, ainsi qu'une diminution notable de l'inflation de + 4,9 % en 2023 à + 2,6 % en 2024, l'économie française devrait, d'après le gouvernement, poursuivre sa croissance et absorber les effets négatifs de ces chocs sur son activité.

Selon la Banque de France, les destructions d'emplois pourraient toutefois s'accroître dès 2024 avec un taux de chômage susceptible de grimper à 8 % contre 7,5 % en 2023 et 7,3 % en 2022. Ainsi ce sont près de 60 000 emplois en 2024 et 80 000 emplois en 2025 qui pourraient être détruits. Cette progression du chômage pourrait avoir un impact à moyen terme sur les dispositifs gérés par le Département, notamment sur l'allocation RSA.

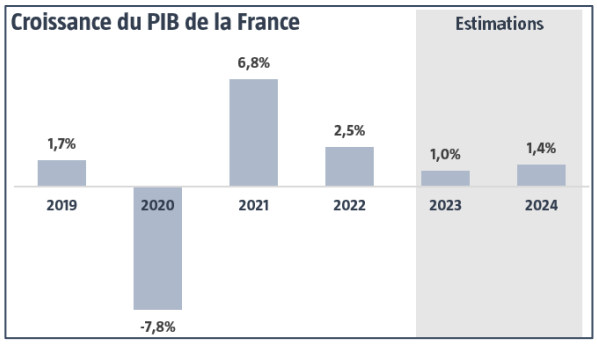

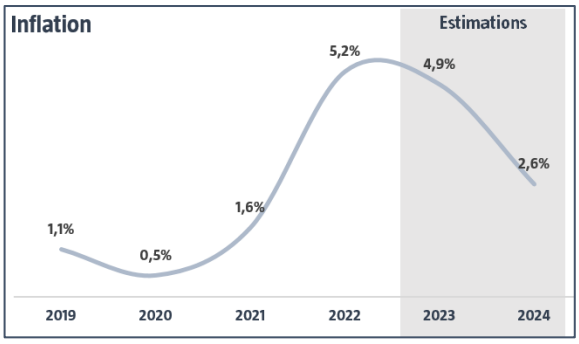

Source : PLF 2024

Le contexte financier

Après six années de baisse, les taux poursuivent leur progression avec dix hausses d'affilée depuis juillet 2022. Fin septembre 2023, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé son principal taux directeur de 0,25 point pour atteindre 4,5 %, soit son plus haut niveau depuis le lancement de la monnaie unique. Le taux directeur, représentant le coût auquel les banques commerciales peuvent emprunter de l'argent, influe à la fois sur le système bancaire et monétaire. Destinée à limiter la forte inflation qui s'est installée sur le continent depuis le début 2022, la hausse des taux directeurs agit comme un moyen de régulation entre l'offre et la demande. Elle limite l'inflation mais réduit en même temps l'activité.

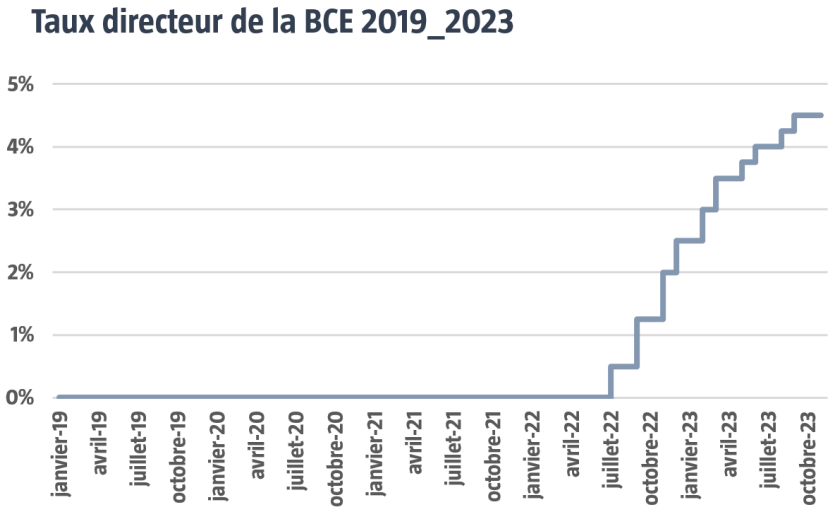

Source : BCE

Les chaînes de production étant stabilisées, le Fonds monétaire international (FMI) estime que le pic inflationniste a été atteint et que les prix devraient désormais baisser. Pour autant, l'instabilité politique mondiale et la transition énergétique rendent peu probable un retour rapide à des taux inférieurs à 2 %, comme nous les avons connus pendant des années.

En conséquence directe de cette hausse des taux directeurs, l'augmentation des taux des crédits immobiliers va accélérer le ralentissement des transactions, tandis que la croissance du taux du livret A va augmenter la charge d'intérêt des prêts à taux variable.

Malgré ces hausses successives des taux directeurs en 2023, les frais financiers pour le Département devraient se stabiliser à 5 M€, compte tenu de la baisse significative de l'encours de dette à 206 M€ au 31 décembre 2023 (contre 241 M€ au 31 décembre 2022).

Le contexte budgétaire

Le PLF 2024 s'inscrit dans la trajectoire d'un retour à 3 % du déficit public à l'horizon 2027. Le solde public serait en amélioration à - 4,4 % du PIB pour atteindre 142 milliards en 2024 (- 4,9 % du PIB en 2023). Pour autant, ce niveau de déficit serait supérieur à ceux observés avant la pandémie de Covid-19. Les dépenses de l'État s'établiraient à 491 milliards d'euros en 2024, tandis que les recettes nettes du budget général seraient prévues à 349 milliards d'euros, en hausse de 17 milliards d'euros.

L'État fait de la maîtrise de la dépense publique la clef pour sortir de cette situation préoccupante. Ainsi, le PLF 2024 engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique. Il fixe l'objectif de ramener l'encours de dette à 108 % du PIB à horizon 2027.

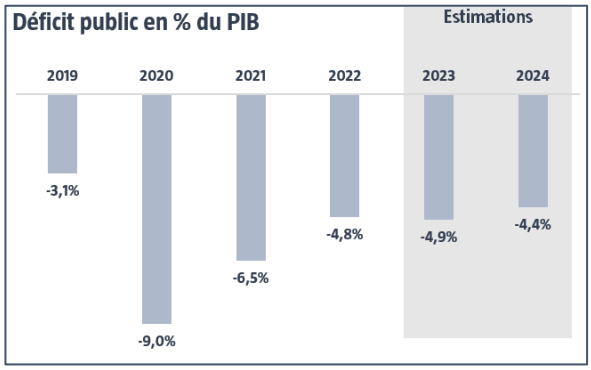

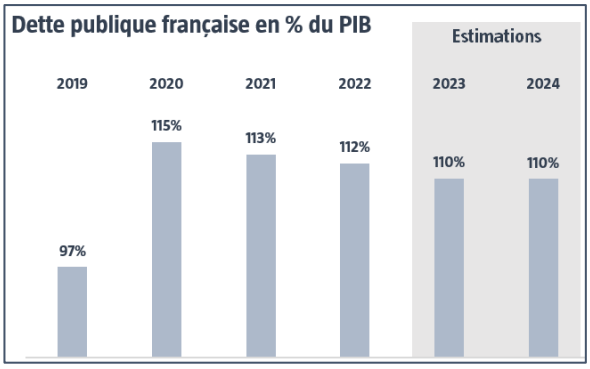

Source : PLF 2024

L'État et ses opérateurs, mais aussi la sécurité sociale et les collectivités territoriales, devront contribuer à ces objectifs en modérant la progression de leurs dépenses de fonctionnement. Pour les collectivités territoriales, l'objectif consiste à contenir chaque année la progression de leurs dépenses de fonctionnement au niveau du taux d'inflation diminué de 0,5 %. Cet objectif pourra être atteint si l'État met un terme aux transferts de compétences très lourds qu'il a décidés depuis 2 ans, principalement dans le champ médico-social.

Pour la quatrième année consécutive, le budget de l'État s'accompagne d'un outil de cotation des dépenses selon leur impact environnemental : le budget vert. Déterminé à accélérer la transition écologique, l'Etat a pour objectif de « verdir » sa fiscalité afin de la mettre en cohérence avec les objectifs environnementaux du pays.

Ainsi, les crédits budgétaires favorables à l'environnement seront en augmentation de près de 10 milliards d'euros dans le PLF 2024.

Les principales mesures décidées au PLF pour les collectivités locales consistent en :

- un soutien renforcé pour le fonctionnement face à la hausse des prix de l'énergie : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024, principalement au bénéfice du bloc communal ;
- un soutien à l'investissement local avec un élargissement de l'éligibilité de certaines dépenses d'aménagement au Fonds de compensation de la TVA et une dotation de soutien à l'investissement local renforcée notamment via le Fonds vert sans impact majeur pour le Département ;

- une augmentation de 5 points de l'ensemble des grilles indiciaires des fonctionnaires au 1er janvier 2024, qui est légitime mais pèsera lourdement sur notre budget RH.

Le 10 novembre, la Première ministre a annoncé lors des assises annuelles de Départements de France à Strasbourg une aide supplémentaire apportée aux Départements pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et la protection de l'enfance.

L'État s'engage à ce que la prise en charge des dépenses nouvelles dédiées à la mission autonomie et financées par la CNSA soit paritaire et égale pour tous les Départements : les mesures nouvelles qui entreront en vigueur à compter de 2024 seront compensées à hauteur de 50 % par la CNSA. L'État a également annoncé une compensation de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à hauteur de 40 % minimum pour tous les Départements. Le taux de compensation aujourd'hui perçu par le Finistère pour ces deux allocations s'élève à 38 %. Cette meilleure compensation sera financée par une enveloppe de 150 M€ au niveau national, mais avec un impact très faible attendu pour le Finistère.

Concernant le financement de l'aide sociale à l'enfance (ASE), qui devrait coûter 500 M€ supplémentaires en 2024 du fait de l'augmentation des placements, l'État augmentera d'environ un tiers les recettes apportées aux Départements pour la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) et des jeunes majeurs confiés à l'ASE, portant l'enveloppe dédiée de 70 M€ aujourd'hui à 100 M€ en 2024.

La Première ministre a enfin annoncé un abondement par l'État, à hauteur équivalente des Départements, du fonds de sauvegarde des départements créé en 2020 pour faire face à la dégradation brutale de leurs finances. L'État ajouterait ainsi entre 53 et 55 M€, soit au total plus de 100 M€ si l'on ajoute la contribution des départements. Les Départements éligibles seraient les 15 collectivités qui connaissent le plus de difficultés du fait de l'explosion de leurs dépenses sociales et de la chute des recettes fiscales corrélées au marché immobilier.

Les transferts de charges de l'État non compensés

Dans un contexte toujours inflationniste, l'État poursuit la mise en œuvre de mesures visant à protéger le pouvoir d'achat des Français. Bien que nécessaires, elles ont un impact sur les finances des Départements, d'autant qu'elles ne sont compensées que très partiellement et/ou temporairement, contrairement à l'esprit de l'article 72-2 de la Constitution. La conjonction de la hausse continue, depuis l'épidémie de Covid, des charges non compensées imposées par l'Etat, en particulier dans le champ social et médico-social, et de la baisse des ressources des Départements, crée un effet ciseau qui représente un défi majeur et inédit.

Depuis février 2022, ce sont ainsi 2,5 milliards d'euros annuels de dépenses supplémentaires que l'État a imposés aux Départements : avenant 43, Ségur du secteur médico-social et social, RSA, hausse du point d'indice, diverses revalorisations salariales, primes de feu, etc. Dans le même temps, on assiste à un retournement du marché de l'immobilier qui engendre mécaniquement une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les Départements.

De surcroît, les collectivités départementales doivent assumer l'augmentation des coûts de prise en charge de la dépendance et de la protection de l'enfance, sous l'effet combiné de l'augmentation du nombre de personnes âgées, handicapées et d'enfants à accompagner.

Concernant les finances du Finistère, ces différentes mesures représentent :

- pour la masse salariale, une augmentation de 7,5 M€ en année pleine depuis 2022, liée aux revalorisations du point d'indice (+ 3,5 % en juillet 2022 et + 1,5 % en juillet 2023) et aux 5 points d'indice supplémentaires attribués à compter du 1er janvier 2024 ;
- pour l'allocation RSA, une hausse de 12 M€ entre 2022 et 2024 du fait des revalorisations successives en avril et août 2022 pour respectivement + 1,8 % et + 4 %, ainsi qu'en avril 2023 pour + 1,6 % (hausse compensée par la forte baisse du nombre d'allocataires) ;
- pour les revalorisations salariales du Ségur, d'un montant de 183 € nets par mois, qui s'appliquent à compter d'avril 2022 aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap et des enfants confiés, une hausse de 13 M€ en année pleine ;
- pour l'avenant 43 à la convention collective du secteur de l'aide à domicile en milieu associatif qui se traduit par des augmentations de salaire des auxiliaires de vie de 10 à 15 %, une hausse de 8,4 M€ en année pleine. Ce coût supplémentaire devait être compensé à 70 % en 2021 et 50 % en 2022 ; en pratique, la compensation n'est que de 36 % (ramenant le reste à charge pour le Département à 5,4 M€).

Au total, toutes les marges de manœuvre offertes par les DMTO (avant même leur chute en 2023) ont été absorbées par ces dépenses supplémentaires imposées par l'État, qui s'apparentent à de véritables transferts de charges.

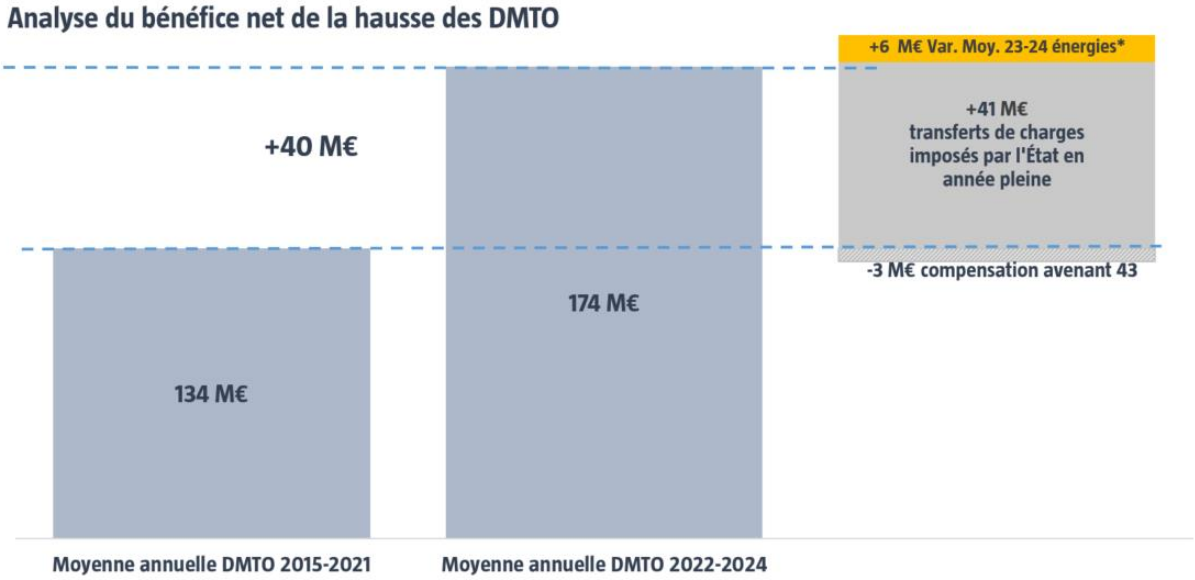

**Hausse prévisionnelle de l'énergie de 8 M€ en 2023 par rapport en 2022, puis diminution de plus de 30 % en 2024, soit une moyenne annuelle de 6 M€.*

C'est dans ce contexte de fortes évolutions et de très grandes incertitudes que le Département du Finistère doit préparer son budget primitif 2024, et au-delà assurer le financement de sa programmation pluriannuelle des investissements jusqu'en 2028.

Le budget vert 2024

Pour la première fois, le Département présentera en février 2024 un budget vert. A la suite des travaux conduits en 2023 par un comité de pilotage composé d'élus, la méthodologie retenue prévoit d'analyser les dépenses de la collectivité au regard des 6 objectifs de développement durable déclinés pour l'ensemble des politiques départementales :

- la rénovation énergétique des bâtiments et des logements pour en réduire l'empreinte carbone ;
- la préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité ;
- la sécurisation de la ressource en eau, en quantité et en qualité ;
- la réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures et des mobilités ;
- la transition de notre modèle productif, notamment agricole, et le développement de l'économie circulaire ;
- l'éducation à l'environnement.

Concrètement, il s'agira d'analyser le budget départemental en fonction de ces objectifs de développement durable et d'évaluer, selon la méthodologie définie au plan national par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), si la dépense est positive, négative, neutre ou indéfinie pour les aspects environnementaux suivants :

- **le climat (atténuation) :** il s'agit d'interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à protéger les réservoirs de GES, forêts, sols… Les actions d'atténuation vont agir sur les causes du changement climatique, par exemple l'utilisation d'énergies renouvelables, la construction ou la rénovation énergétique des bâtiments ;

- **le climat (adaptation) :** ces actions consistent à gérer les effets du changement climatique et les impacts, par exemple la mise en place de récupérateurs d'eaux de pluie ou la réintroduction de la nature en ville ;

- **la gestion de la ressource en eau :** il s'agit des objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources ;

- **la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques :** ces mesures permettent la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore de la prévention des risques technologiques ;

- **la lutte contre les pollutions** : la prévention, le contrôle et la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols ;

- **la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles** : il s'agit des objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le périmètre de coloration du budget 2024 sera limité aux dépenses internes de la collectivité réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale. Selon cette logique, les subventions et les participations sont à ce stade exclues du champ d'analyse, ainsi que les dépenses sociales et relatives aux ressources humaines.

Ce budget vert consistera en une première initiative, qui sera améliorée dans le temps, visant à suivre l'impact environnemental (et son évolution) de notre action commune.

Un budget départemental élaboré dans un contexte toujours très incertain

Les produits de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à 975 M€ en 2022 et devraient diminuer de 1,5 % en 2023 pour atteindre 960 M€ au compte administratif anticipé (CAA), hors reprise de la réserve de droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Cette diminution est due pour l'essentiel à la baisse de 26 M€ du produit issu des DMTO (soit une diminution de 13 %). Cette diminution significative des recettes est partiellement compensée par une reprise de réserve de DMTO pour 11,7 M€, portant le total des recettes de fonctionnement à 972 M€ dans le CAA 2023.

Recettes de fonctionnement M€	2022 CA	2023 CAA	2024 BP	Variation (M€) 2024 / 2023
TVA transférée	196	200	209	9,0
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	196	170	155	(15,0)
Cotis. s/ valeur ajoutée des entreprises (Remplacée par TVA)	44	47	48	1,0
Dot. Globale de fonctionnement (DGF)	150	150	150	-
Taxe s/ conventions d'assurances (TSCA)	116	113	120	7,0
Compensation du RSA + Taxe sur les produits énergétiques	56	57	57	-
Autres recettes de fonctionnement	217	223	223	-
Produits de fonctionnement	**975**	**960**	**962**	**2,0**
Reprise de réserve DMTO		12		
Total Produit de fonctionnement	**975**	**972**	**962**	**(10,0)**

Pour la construction du BP 2024, les produits de fonctionnement devraient être en légère augmentation par rapport à 2023 et atteindre 962 M€ (+0,2 %). Cette relative stabilité est néanmoins nuancée par la diminution attendue de 15 M€ du produit issu des DMTO, elle-même liée au ralentissement de l'activité immobilière. Cette diminution devrait être compensée, en partie, par une hausse de 9 M€ de la quote-part de TVA perçue.

La quote-part de TVA, produit versé par l'État depuis 2021 en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est étroitement liée à l'inflation et à la consommation des ménages. L'année 2023 étant une année de poursuite de la reprise économique, un produit de 200 M€ est attendu, en progression de 2 % par rapport à 2022. Néanmoins, le BP 2023 avait été construit avec un produit estimé à 205 M€, compte tenu de l'inflation observée en 2022 et 2023 et conformément aux annonces formulées dans le projet de loi de finances (PLF) 2023. La prévision 2024 d'une hausse de 9 M€ repose sur les prévisions de croissance et d'inflation du PLF 2024.

Le produit issu des DMTO pour 2023 devrait diminuer plus fortement que prévu avec un total de 170 M€, bien inférieur au niveau observé en 2022. Cette baisse de 13 % par rapport à 2022 s'expliquerait par une diminution moyenne du prix des transactions de l'ordre de 5 %, ainsi que du nombre de transactions, de 8 %. Pour mémoire, le BP 2023 avait été construit à partir d'un scénario intermédiaire qui anticipait une baisse des DMTO à 180 M€[1]. Ce produit a été

[1] *Audit financier présenté en SP du 15 décembre 2022.*

diminué de 10 M€ en DM1 et DM2 afin d'ajuster le budget 2023 aux encaissements réels. Cet ajustement correspond au scénario pessimiste qui avait été présenté dans l'audit financier actualisé en décembre 2022.

De nombreuses incertitudes pèsent actuellement sur le marché immobilier du fait de la remontée des taux d'intérêt et du ralentissement de l'économie. Ces craintes conduisent à actualiser les trois hypothèses de produit pour 2024 : 165 M€, 155 M€ et 145 M€. Pour le budget 2024, il est proposé de retenir l'hypothèse centrale de 155 M€, soit une diminution de 9 % par rapport au CA 2023 anticipé. À noter que le Haut conseil des finances publiques table sur un arrêt de la baisse des DMTO pour 2024.

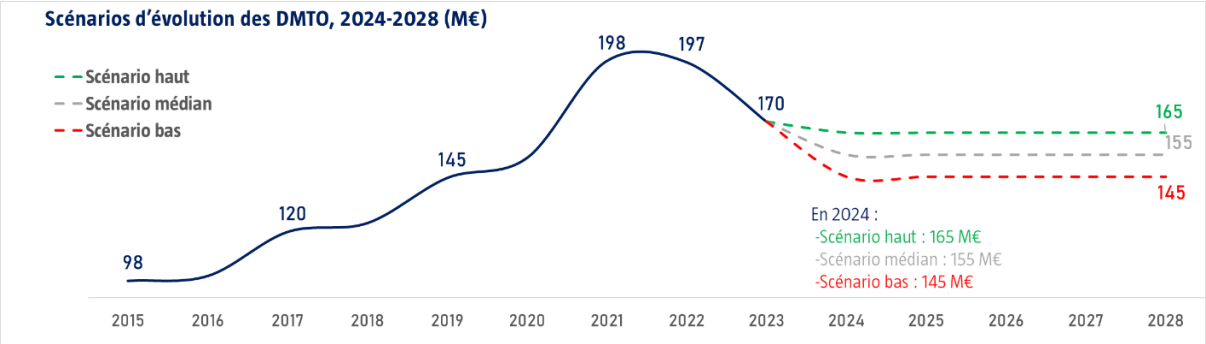

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été remplacée en 2023 par une quote-part de TVA indexée sur la TVA nationale définitive 2022 et prévisionnelle 2023. Ce produit a progressé de 3 M€ par rapport à la CVAE perçue en 2022. Pour 2024, conformément au PLF 2024, une progression de 2,1 % est attendue, soit + 1 M€ pour un total de 48 M€.

La dotation globale de fonctionnement restera stable à 150 M€.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) devrait progresser de 7 M€ en 2024 pour atteindre 120 M€. La prévision de 113 M€ devrait être atteinte au CAA 2023.

Concernant les autres recettes de fonctionnement, les quelques hausses seraient globalement compensées par des diminutions.

Est à noter une prévision à la hausse des recettes en provenance de la CNSA pour +1,8 M€ ainsi que pour le maintien à domicile des personnes âgées pour + 445 k€, en plus de l'augmentation globale du taux de compensation de l'APA et de la PCH annoncé par l'État le 10 novembre 2023.

Ces augmentations sont cependant atténuées par une diminution prévisionnelle des recettes liées aux hébergement des personnes âgées et handicapées pour -700 k€ et par la diminution du concours CNSA pour la dotation Ségur des ESMS pour -500 k€.

La prévision de la taxe d'aménagement est également en diminution de 400 k€ (-6 %), liée à la baisse de l'activité immobilière dans le neuf.

Les charges de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 824 M€ en 2022. Le montant 2023 devrait s'établir à un montant proche de 877 M€, hors mise en réserve des DMTO pour 16 M€, soit une augmentation de 6,4 % par rapport au CA 2022 (+53 M€). Pour 2024, ces dépenses devraient avoisiner 896 M€, en hausse de 18 M€ (+2,1 %) par rapport au CAA 2023. Cette

prévision de croissance correspond à la recommandation de l'État qui demande aux collectivités de plafonner la croissance de leurs dépenses de fonctionnement à +2,1 %.

Les importantes mesures d'économies dégagées dans l'exercice 2023 ont été réinvesties dans le service public à travers la mise en œuvre des plans d'action, mais aussi contrebalancées par les augmentations et les transferts de charges décidés par l'État.

Le tableau ci-dessous retrace les principales dépenses de fonctionnement du BP 2024, par politique et par secteur d'intervention :

Projet de budget primitif de fonctionnement 2024

en M€	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Variation BP 2024 / CAA 2023
Action sociale				
Personnes handicapées*	177,0	192	203	10,9
Personnes âgées	120,2	125	128	3,5
Enfance Famille	121,3	132	139	6,9
Insertion	115,5	120	115	-4,5
Action sociale de proximité	1,0	0,9	0,7	-0,2
Action Sociale	535,0	569,4	586,0	16,6
Economie et attractivité				
Agriculture, pêche, tourisme	14,2	13,8	14,1	0,3
Numérique	0,2	0,2	0,1	-0,1
Mobilités et déplacements*	7,4	7,2	7,5	0,3
Soutien aux communes et EPCI*	3,9	3,8	3,7	-0,1
Economie et attractivité	25,7	25,0	25,4	0,4
Cadre de vie				
Développement durable	3,3	3,0	3,5	0,5
Collèges*	19,2	24	24	0,2
Sport	3,4	3,3	3,2	-0,1
Culture, patrimoine et langue bretonne	13,3	13,3	13,3	0,0
Habitat et logement	3,2	3,2	2,8	-0,4
Sécurité	27,6	28,5	29,8	1,3
Cadre de vie	70,1	75,1	76,6	1,5
Moyens Généraux				
Ressources humaines	154,6	162,5	164,5	2,0
Fonctions support*	9,2	13,8	13,4	-0,4
Finances et performance *(hors mise en réserve DMTO)*	29,5	31,3	29,7	-1,6
RH & finances	193,3	207,6	207,6	0,0
Total général	**824**	**877**	**896**	**18**

**périmètre retraité sur le CA 2022, le CAA 2023 et le BP 2024 : transfert des dépenses liées au transport des élèves en situation de handicap du secteur d'intervention « mobilité et déplacement » vers « personnes handicapées », fusion de la ligne « soutien aux communes et EPCI » avec « Europe et coopérations internationales » et transfert des frais de maintenances des collèges des fonctions supports à la politique en faveur des collèges.*

Le CAA 2023 verrait progresser ses dépenses de fonctionnement de l'ordre de 53 M€ par rapport à 2022. Plusieurs facteurs, pour la plupart exogènes, expliquent cette progression soutenue :

- une hausse de 8 M€ pour les ressources humaines. Cette variation résulte principalement de la prise en compte de la hausse de la valeur du point, du glissement vieillesse-technicité (GVT), du Ségur au sein du CDEF et des équipes de travailleurs sociaux, de la hausse du SMIC ;
- une hausse de 20 M€ pour les politiques en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées avec les mesures du plan d'action bien vieillir (Pacte de Pleyben), les mesures de revalorisation salariale pour les professionnels des établissements et services (Ségur, avenant 43), le soutien aux SAAD et aux EHPAD et la croissance de l'APA et de la PCH ;
- une hausse de 11 M€ pour la politique de l'enfance et de la famille intégrant les mesures des 10 engagements pour l'enfance de Plougastel et le Ségur dans les établissements accueillant des enfants confiés ;
- une hausse de 4 M€ pour l'insertion liée à l'augmentation du montant de l'allocation RSA décidée par l'Etat malgré un nombre d'allocataires en forte baisse (18 193 allocataires en début de mandat, 15 913 allocataires fin 2023) ;
- une hausse de 4 M€ pour les collèges, principalement liée à la hausse du prix de l'énergie ;
- une hausse de 2,4 M€ pour le SDIS, notamment liée à la progression des charges liées au personnel, aux besoins de formation et de professionnalisation et au solde versé pour les incendies des Monts d'Arrée ;
- un montant de 1,8 M€ lié au reversement de trop perçu de TVA.

Pour la construction du BP 2024, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 896 M€, soit une augmentation de +18 M€ par rapport au CAA 2023 (+ 2,1 %). Cette variation est inférieure à l'inflation prévisionnelle estimée à 2,6 % dans le PLF 2024.

Cette progression s'explique notamment par la mise en œuvre de la politique volontariste en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui passera par l'application d'un taux directeur majoré de + 5 % pour l'hébergement en EHPAD et de +3 % pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Ces mesures devraient faire évoluer le BP 2024 de près de 14 M€ par rapport au réalisé 2023.

Le développement des actions liées à la politique en faveur de l'enfance conduit à proposer une augmentation de 7 M€ du budget alloué à cette mission par l'effet combiné de plusieurs facteurs liés à la mise en œuvre du plan de Plougastel : création de nouvelles places, mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement adaptés aux enfants présentant des besoins multiples, hausse de la rémunération des assistants familiaux (liée à l'augmentation du SMIC et au nombre croissant de professionnels embauchés), application d'un taux directeur majoré de +3 % pour les structures partenaires.

La progression des charges de fonctionnement est également due à l'augmentation maîtrisée des charges de personnel pour +2 M€, du fait de la prise en compte en année pleine de diverses mesures règlementaires (hausse du SMIC, revalorisation généralisée des grilles des fonctionnaires, GVT, augmentation de la participation prévoyance, etc.).

Enfin, la politique actuellement menée pour réduire le nombre d'allocataires du RSA devrait continuer à donner des résultats en 2024 avec une diminution volontariste de 1 000 allocataires en 2024, conduisant à une baisse prévue de 5 M€ des dépenses liées à l'insertion, et ce malgré une hausse prévisionnelle de 4,6 % du montant de l'allocation pour 2024.

Les graphiques ci-après illustrent les évolutions des dépenses de fonctionnement depuis le CA 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement (M€) - CA 2022 / CAA 23 / BP 2024

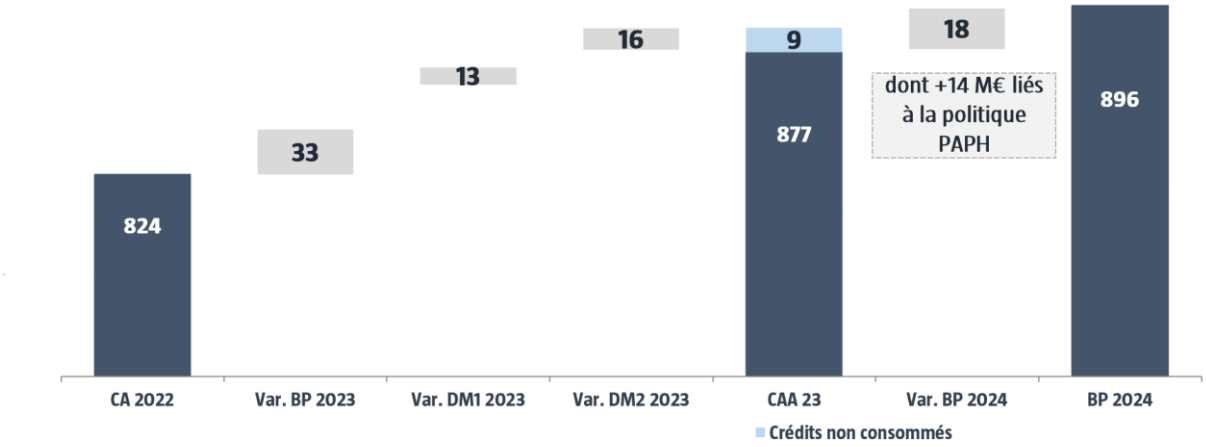

La variation de 53 M€ entre 2022 et 2023 résulte, pour environ 40 %, de mesures imposées par l'État ainsi que de la hausse du prix de l'énergie impactant le budget du Département (soit 21 M€), et pour 60 % de décisions de l'exécutif en lien notamment avec le renforcement de la politique en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'enfance-famille.

Détails de l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2022 (M€)

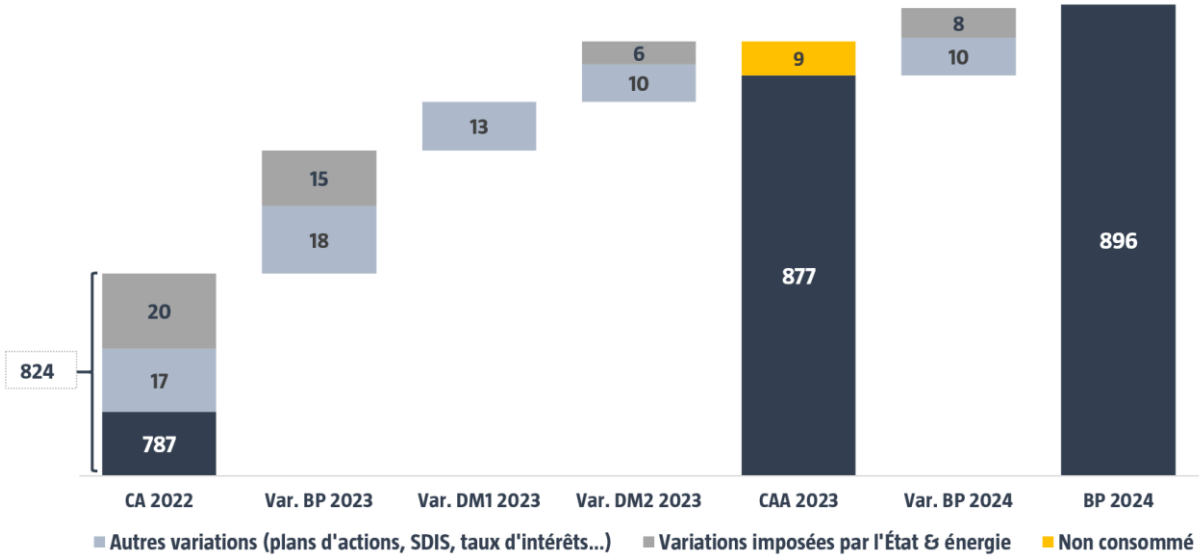

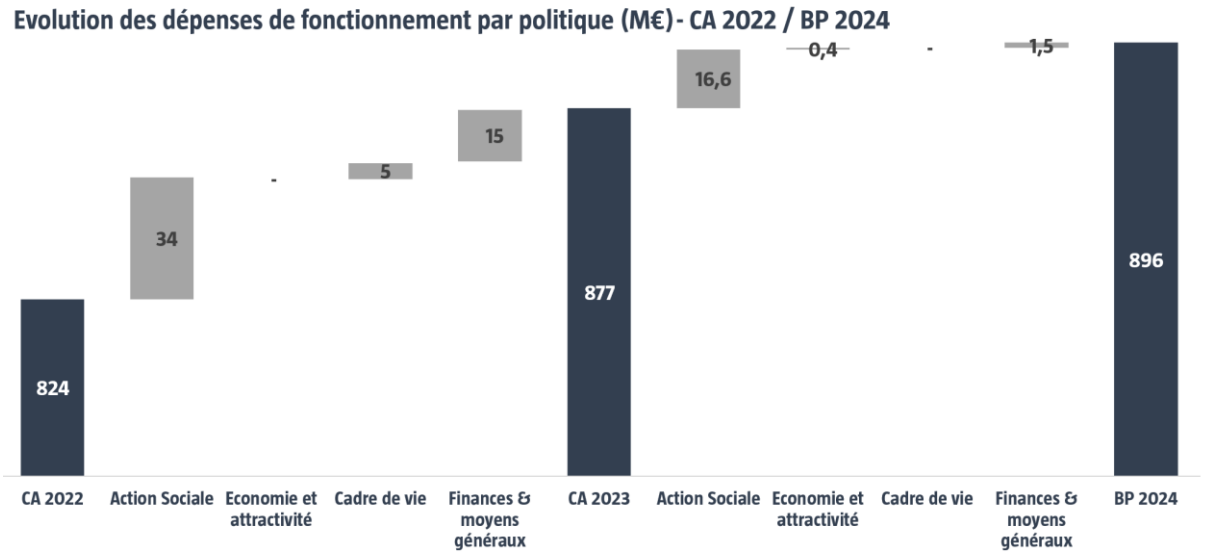

Le niveau d'investissement

La section d'investissement comprenait en 2022 un niveau de dépenses d'équipement de 111 M€, dont 58 M€ en maîtrise d'ouvrage et 53 M€ en subvention. L'atterrissage 2023 devrait être proche de 120 M€. À titre de comparaison, le niveau de financement moyen constaté entre 2015 et 2021 était de 105 M€.

La programmation budgétaire en investissement pour 2024 s'inscrit dans un objectif de financement annuel compris entre 140 et 150 M€ (150 M€ retenus par prudence pour la construction de la maquette budgétaire), en hausse par rapport à celui des années précédentes.

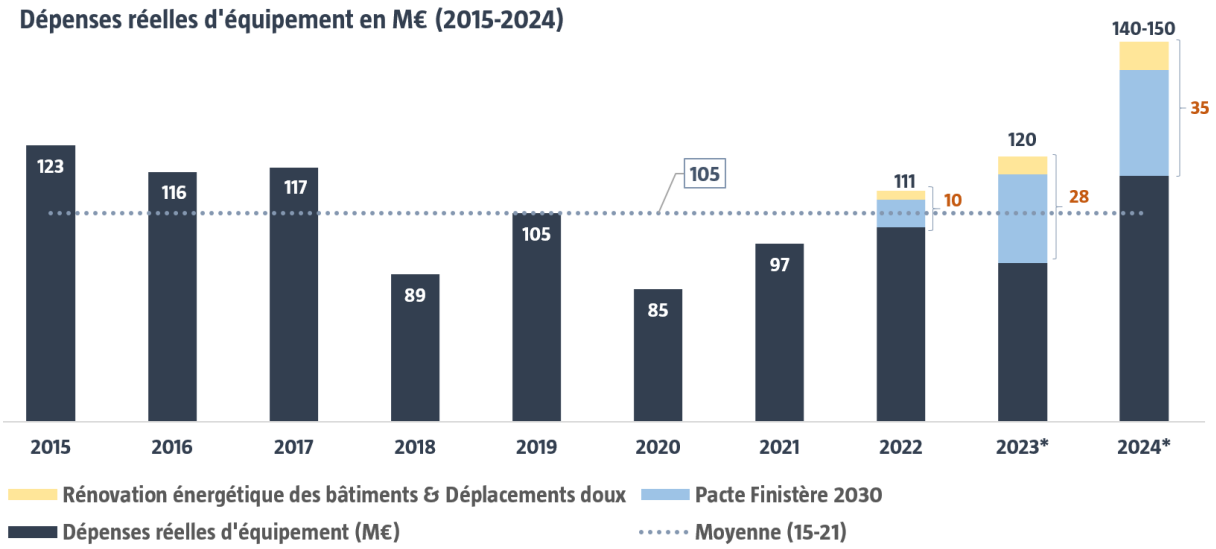

La réserve des DMTO constituée en 2021 et 2022 continuera à être sollicitée, pour financer le Pacte Finistère 2030 et les investissements concourant à la transition environnementale.

Dans les grandes masses, les dépenses d'investissement projetées au BP2024 seraient de l'ordre de :

- 45 M€ pour les bâtiments administratifs et les collèges contre 31 M€ au CAA 23 ;
- 32 M€ pour le Pacte Finistère 2030 pour un réalisé d'environ 21 M€ au CAA 23 ;
- 32 M€ pour les mobilités et déplacements contre 28 M€ au CAA 23 ;
- 11 M€ pour la culture, le patrimoine et le sport contre 8 M€ au CAA 23 ;
- 10 à 15 M€ pour l'agriculture, l'eau et la préservation de l'environnement, et Bretagne très haut débit, contre 12 M€ au CAA 23 ;
- 5 à 10 M€ pour le logement dans le cadre du financement de Finistère Habitat ;
- 5,5 M€ pour la gestion des systèmes d'information et de la prévention des risques professionnels, montant similaire au CAA 2023.

De nombreux facteurs sont à prendre en considération pour déterminer le montant de la section d'investissement. En effet, l'exécution des 140 à 150 M€ de dépenses d'investissement prévues en 2024 pourra être impactée par divers aléas dont le coût des projets en lien avec la forte inflation de l'énergie et des matériaux de construction.

Certains projets sont d'ores et déjà prévus au BP 2024 comme l'augmentation du budget consacré au Pacte Finistère 2030. Le Département poursuivra également sa participation à la couverture du territoire en très haut débit via la subvention « BTHD » versée à Mégalis. Après l'adoption du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), un soutien fort sera opéré en faveur du SDIS pour la rénovation de casernes, le renouvellement de matériels et des équipements de protection individuelle.

Cette ambition au titre des subventions d'investissement sera complémentaire des opérations pour lesquelles le Département intervient en qualité de maître d'ouvrage. Le budget 2024 devrait encore proposer des niveaux de financement renforcés en particulier sur les bâtiments gérés par le Département, avec l'objectif d'optimiser l'efficience énergétique du parc bâti. En complément, la programmation 2024 propose la poursuite de la construction ou la réhabilitation de plusieurs bâtiments : le CDAS de Carhaix, le centre d'exploitation de Quimperlé, le centre d'exploitation de Châteauneuf-du-Faou, l'Unité Enfance de Stangalard. L'enveloppe dédiée aux grosses réparations des bâtiments des services sera également renforcée avec une montée en puissance attendue entre 2024 et 2028.

Les constructions et grosses restructurations liées aux collèges publics se poursuivront. Peuvent être citées la reconstruction de la demi-pension au collège François Collobert à Pont-de-Buis-lès-Quimerch, la poursuite du chantier du collège Charles de Gaulle à Landerneau, l'extension du collège Kerallan à Plouzané, la rénovation du bâti du collège Mendès France à Morlaix, la reconstruction de la demi-pension et atelier SEGPA du collège Jean-Marie Le Bris à Douarnenez, etc. Les collèges publics disposent également de leur enveloppe pour la rénovation énergétique.

Le domaine des mobilités et déplacements sera valorisé avec un budget de plus de 32 M€. Plus de 17 M€ seront dédiés aux opérations d'entretien récurrent de la voirie, confirmant le renforcement des crédits mobilisés pour cette politique depuis 2022. Ce montant s'ajoute aux crédits des travaux déjà lancés ou à venir pour un total de 13 M€. En effet, de nombreuses opérations sont prévues tant pour la sécurisation que pour la modernisation du réseau routier, avec notamment l'aménagement de la RD34 Moulin du Pont et Moulin des landes ou le carrefour Sainte Marie de Menez Hom. Le Département poursuivra la mise en œuvre de sa politique en faveur des déplacements doux le cadre du plan qui sera présenté début 2024 pour 5,1 M€ et le renouvellement du parc de véhicules avec une enveloppe de 1,6 M€ en 2024.

Les perspectives pour la dette départementale

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette départementale s'établira à 206 M€ contre 241 M€ en fin d'année 2022, soit un désendettement de 35 M€. En 2023, le Département n'a pas recouru à l'emprunt. Ainsi, pour la cinquième année consécutive, le Département se désendette, puisque, le flux des nouveaux emprunts étant nul, le stock de dettes diminue (35 M€). Les dépenses d'investissement ont été financées exclusivement par des fonds propres. L'encours de dette par habitant représente 220 € par habitant, en diminution par rapport au montant de 265 € par habitant en 2022.

Le Finistère reste un département faiblement endetté, puisque la moyenne de l'encours de dette par habitant des départements de même strate est de 396 € en 2022.

Cette faiblesse de la dette est hélas surtout la conséquence d'un sous-investissement ancien, notamment dans nos routes, nos pistes cyclables, nos collèges et nos bâtiments des services, sous-investissement auquel la nouvelle majorité cherche à répondre.

Néanmoins, la capacité de désendettement reste favorable et s'établirait à 2,1 années, soit un ratio stable par rapport à 2022 (1,7 année). La moyenne des départements de même strate s'établit à 2 années.

Compte tenu de l'augmentation des taux variables de la collectivité, le taux moyen de la dette progresse à 2 % contre 1,4 % en 2022 pour une durée de vie moyenne de 4 ans et 5 mois. L'ensemble de la dette est en A1, non risqué, selon la charte de bonne conduite (Gissler).

Les taux fixes représentent plus de 65 % de la dette.

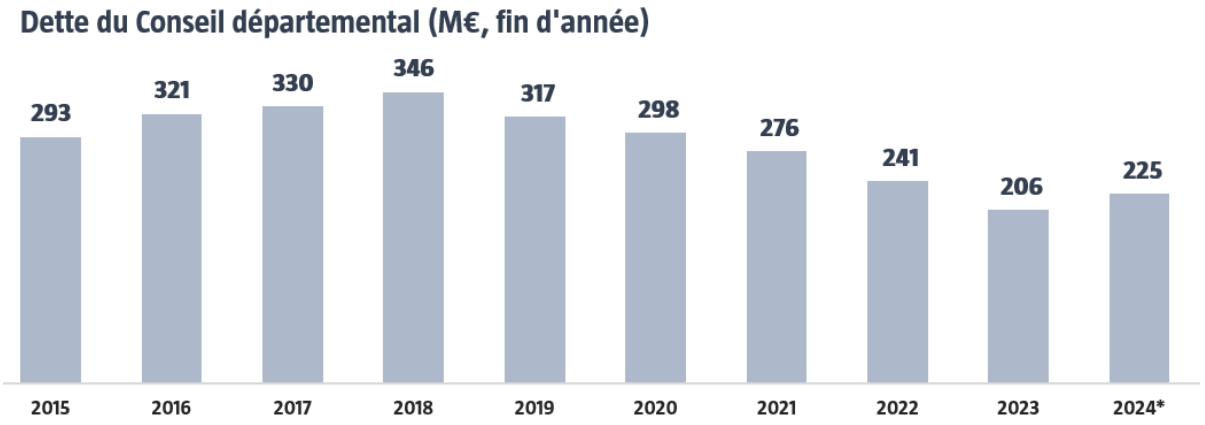

** Estimation reposant sur un emprunt de 54 M€ en 2024 (35 M€ d'amortissements en capital + 19 M€ de besoin en trésorerie).*

Le besoin en financement pour équilibrer le budget 2024 (y compris 35 M€ d'amortissement du capital existant) est d'environ 54 M€. L'encours de dette à la fin de 2024 devrait donc se stabiliser à un montant de 225 M€.

La réduction du stock de dette depuis cinq années offre des marges de manœuvre en cours de mandat pour maintenir un niveau élevé d'investissement. Si l'on retient un niveau maximal de dette départementale à 400 M€, ce sont 150 à 200 M€ de dette supplémentaire qui pourraient ainsi être mobilisés pour financer les nombreux projets de transition environnementale et le Pacte Finistère 2030.

Une situation financière saine mais précaire

Les ratios d'analyse financière et l'état des finances départementales

Les ratios sont des outils d'analyse qui permettent de juger de la santé financière de la collectivité, ainsi que de la comparer avec d'autres collectivités de la même strate. Ces outils permettent également de mesurer les évolutions historiques de certaines variables telles que le niveau d'investissement, la population, l'effort fiscal, l'endettement, etc.

Le premier ratio analysé est le ratio de l'équilibre annuel. Ce ratio est calculé en divisant l'excédent de fonctionnement par le remboursement en capital de la dette. Il permet de s'assurer que la collectivité est en mesure de rembourser le capital de la dette par ses fonds propres en fonctionnement. Ce ratio doit être supérieur à 1. Pour le Finistère, le ratio obtenu est de 4,2 en 2022 quand la moyenne des départements de même strate est de 4,3 et qu'elle est de 2,8 pour les Côtes-d'Armor, de 2,9 pour l'Ille-et-Vilaine et de 7,7 pour le Morbihan.

Avec un total de 1 011 € de ressources de fonctionnement par habitant, le Finistère se situe en dessous de la moyenne des départements de même strate (1 042 €/habitant en 2022), ainsi que des Côtes-d'Armor (1 091 €/habitant). Le ratio du Finistère est en revanche proche de celui de l'Ille-et-Vilaine (1 000 €/habitant) et au-dessus du Morbihan (966 €/habitant). Engagée au printemps 2023, la création d'une équipe spécialisée dans le travail de recherche de financement des projets montera en puissance en 2024 afin d'améliorer notre autofinancement et ce ratio.

Concernant les principaux ratios de dépenses de fonctionnement par habitant, le Département du Finistère enregistre les montants suivants pour 2022 :

- 107 €/habitant pour les allocations APA, contre une moyenne de 95 pour les départements de même strate et de 131 pour les Côtes-d'Armor, 101 pour l'Ille-et-Vilaine et 113 pour le Morbihan ;
- 50 €/habitant pour les allocations PCH, contre une moyenne de 41 pour les départements de même strate et de 40 pour les Côtes-d'Armor, 39 pour l'Ille-et-Vilaine et 31 pour le Morbihan ;
- 108 €/habitant pour les allocations RSA, contre une moyenne de 129 pour les départements de même strate et 103 pour les Côtes-d'Armor, 101 pour l'Ille-et-Vilaine et 102 pour le Morbihan ;
- 195 €/habitant pour les dépenses de personnel, contre une moyenne de 189 pour les départements de même strate et 248 pour les Côtes-d'Armor, 190 pour l'Ille-et-Vilaine et 172 pour le Morbihan.

La dépense d'investissement (hors dette) par habitant est de 117 € en 2022. Le ratio du Finistère est faible par rapport à la moyenne des départements de même strate (179 €/habitant) et aux autres départements bretons (Côtes-d'Armor : 141 €/habitant ; l'Ille-et-Vilaine : 127€/habitant ; Morbihan : 207 €/habitant).

Le risque d'un effet de ciseau

L'exercice de prospective financière consiste à appliquer un taux d'évolution aux dépenses et aux recettes afin d'anticiper un éventuel effet de ciseau.

L'ampleur de cet effet, complexe à modéliser, dépend d'hypothèses par nature très incertaines tant en dépenses qu'en recettes.

Il reste que l'autofinancement du Département se réduit fortement dans toutes les hypothèses, avec des DMTO modélisés à la baisse et des dépenses de fonctionnement notamment dans le champ social et les ressources humaines structurellement dynamiques (vieillissement de la population, besoins sociaux en hausse, GVT et mesures de pouvoir d'achat, etc.)

La nécessité d'économiser sur le fonctionnement pour préserver l'investissement

Il est donc impératif d'agir et de trouver de nouvelles sources de financement, ainsi que de réduire les dépenses de fonctionnement pour assurer la pérennité des finances du Département.

En considérant ces éléments de contexte, pour garantir la solvabilité du Département et financer les projets d'investissement du mandat, nous poursuivrons nos recherches d'économies et développerons la recherche de financements complémentaires entamée en 2023.

La révision de nos politiques pour rendre un meilleur service public aux Finistériens à un coût plus faible se poursuivra en 2024 ; elle nous permettra de réinvestir ces économies dans les politiques départementales.

Exemples d'actions engagées depuis le début du mandat

	En fonctionnement	En investissement
Dépenses	• 2 000 allocataires RSA de moins, (18 000 à 16 000 soit -14 M€) • Réduction du nombre de postes, ruptures conventionnelles et réorganisation de services (~ 3 M€) • Achat foyers pour mineurs non accompagnés (-500 k€ par foyer, soit -1 M€ dès 2024) • Economie de fonctionnement au sein de l'agence Tout commence en Finistère (~500 k€) • Internalisation accueil PA/PH (-350 k€) • Chauffeurs, voitures et indemnités des élus (-205 k€) • Dématérialisation du courrier (~200 k€) • Rédaction du magazine Penn-ar-Bed (-114 k€) • Réduction des taxes foncières payées sur des bâtiments détruits ou cédés (-100 k€) • Abonnements presse (-90 k€) • Adhésions diverses (~50 k€)	• Redimensionnement projet des archives (-15 M€) • Abandon du projet de musée des phares à Brest (-10 M€) • Economie nette réalisée sur le gymnase de Plounéour-Ménez (-2,5 M€) • Mutualisation de deux cantines des collèges (-1 M€) • Renégociation convention château de Kerjean (-350 k€) • Turbine abbaye du Relec (-350 k€) • Économie d'échelle réalisée du fait de la dissolution de la SAFI (~ 180 k€)
Recettes	• Récupération des recettes auprès de la CPAM, participation des familles et/ou des allocations familiales pour les mineurs confiés et refacturation de nos actions aux autres Départements (~1,2 M€) • Compensation de 422 K€ de taxe foncière indue sur la période 2017/2022 • Taxe additionnelle de séjour (+350 k€ puis +120k€/an)	• Cessions de biens mobiliers et immobiliers pour 5,6 M€ dont la vente du bâtiment de la délégation à Brest pour +2,2 M€ et du bâtiment allée François Truffaut pour +1,9 M€ • Subvention supplémentaire État pour le musée d'Ouessant (+2 M€) • Pacte capacitaire SDIS : (+2,5 M€) • Récupération de fonds dédiés au handicap auprès des organismes bancaires pour +1,3 M€ • Restauration écologique dans les Monts d'Arrée, dossier présenté au loto de la biodiversité (+500 k€) • Fondation Artemis : (+500 k€) • Optimisation du FCTVA : (+100 K€)

Les orientations par politique

Action sociale

Les politiques sociales forment le cœur de l'action départementale. Qu'il s'agisse de l'aide aux personnes en situation de handicap, du bien vieillir, de l'enfance et de la famille ou de l'insertion, ces politiques font face ces dernières années à des défis importants. Elles font en conséquence l'objet d'engagements forts du Département qui se concrétisent par la mise en œuvre des plans adoptés depuis le début du mandat.

Personnes en situation de handicap : mettre en œuvre le Pacte de Pleyben

Pivot de l'aide aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, le Département intervient de multiples manières. Il verse notamment la prestation de compensation du handicap (PCH), qui compense les surcoûts liés au handicap (aide humaine, équipement du domicile, etc.), il finance les établissements d'accueil présents sur tout le territoire et participe au pilotage et au financement de la MDPH, qui constitue le guichet unique en matière de handicap.

En 2021, le service proposé aux Finistériens en situation de handicap et à leur entourage était très insuffisant en particulier pour les raisons suivantes :

- des délais d'instruction des dossiers par la MDPH parmi les plus longs de France (7,1 mois de délai moyen de traitement en juillet 2021) ;
- un manque important de places d'accueil et d'accompagnement, privant de nombreuses personnes en situation de handicap d'une prise en charge adaptée ;
- une prise en compte insatisfaisante des besoins des aidants.

Pour répondre à ces difficultés, le Département a lancé le 4 mars 2022 avec les services de l'État un Plan handicap. Le Pacte de Pleyben a défini les trois priorités de l'action départementale :

- réduire rapidement les délais de traitement des dossiers à la MDPH, tout en améliorant la qualité de service ;
- répondre à la pénurie de places d'accueil adaptées aux besoins et à l'âge des personnes en situation de handicap, par la création de 672 nouvelles places ;
- soutenir concrètement les aidants s'occupant d'un proche en situation de handicap.

En 2023, tous les leviers disponibles ont été activés pour mettre en œuvre le Pacte de Pleyben, et en particulier :

- les délais d'instruction des dossiers par la MDPH, déjà réduits à 3,9 mois en juillet 2022, sont passés à 3 mois en juillet 2023. Cette amélioration des délais concerne toutes les prestations, avec une attention particulière pour la PCH grâce à la création d'un pôle d'évaluation spécifique. Simultanément, l'ancrage territorial a été renforcé dans le nord du Finistère grâce à la présence de référents handicap dans les CDAS de Brest, Morlaix et Landerneau et à une plateforme téléphonique ouverte en continu du lundi au vendredi ;

- 234 nouvelles places d'accueil et d'accompagnement ont été créées depuis 2022 sur les 672 places prévues jusqu'en 2026, dont 11 places en habitat inclusif, 14 places de foyer de vie et 209 places de Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- les créations de 15 places en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) et 60 places en Maison d'accueil spécialisée (MAS), en lien avec l'ARS, visant à satisfaire les besoins des jeunes adultes maintenus en IME (amendement Creton), ont été autorisées ;
- la transformation de 50 places d'EHPAD en places pour personnes handicapées vieillissantes a également été autorisée ;
- un appel à projets de 140 k€ a été lancé auprès des associations finistériennes d'aidants pour les aider à financer des actions concrètes en faveur des proches de personnes en situation de handicap ;
- le Département s'est engagé à soutenir à hauteur de 200 k€ la plateforme finistérienne d'information et de soutien au profit des aidants de personnes en situation de handicap mise en place par l'association Les Genêts d'Or.

En 2024, le Département poursuivra la mise en œuvre du Pacte de Pleyben, avec :

- un objectif de maintien du délai moyen de traitement à 3 mois et le développement de la qualité de service, en densifiant l'accueil territorialisé, en proposant un rendez-vous personnalisé aux parents qui effectuent une première demande pour leur enfant et en offrant un téléservice aux usagers de la MDPH leur permettant de suivre l'avancement de leur dossier ;
- la création de 127 nouvelles places d'accueil et d'accompagnement, pour un montant de 1,2 M€ en 2024 intégrant l'effet en année pleine des places créées en 2023 ;
- la poursuite du soutien aux aidants par le renouvellement de l'appel à projets auprès des associations finistériennes pour un montant de 140 k€, et la mise en œuvre d'une aide directe aux associations d'aidants.

Le Département a par ailleurs soutenu en 2023 les établissements d'hébergement qui doivent faire face à des dépenses majeures (inflation, hausse des coûts de l'énergie…) par une augmentation de 3,5 % des dotations au titre de l'aide sociale à l'hébergement, pour un montant de 3,5 M€. La prise en charge du complément de traitement indiciaire « Ségur » des personnels concernés dans les établissements a de nouveau été financée par le Département en 2023, pour un montant de 7,6 M€, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité des métiers ; cette mesure sera poursuivie en 2024 pour un montant inférieur estimé à 6,5 M€ (absence de rappel N-1 et compensation CNSA portée à 50 %). Calculée en points de taux directeurs, la hausse de la dotation départementale en 2023 s'est ainsi élevée à un montant historique de près de 10 points.

En outre, le Département organise le transport des élèves en situation de handicap vers leur établissement scolaire. Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, il accompagne ainsi 1 100 élèves. Un montant de 6,8 M€ sera consacré dans le BP 2024 à l'exercice de cette mission.

Comme en 2023, l'engagement du Département en faveur des personnes en situation de handicap se traduit dans le BP 2024 par une hausse conséquente des dépenses de fonctionnement, qui passeront de 192 M€ dans le CAA 2023 à 203 M€. Cette évolution s'explique principalement par la poursuite de la mise en œuvre du plan handicap, l'augmentation de la dépense globale de PCH à domicile (augmentation du nombre de bénéficiaires et revalorisation nationale des tarifs) et l'augmentation des moyens alloués aux établissements pour faire face à l'inflation.

Personnes âgées : permettre aux Finistériens qui le souhaitent de vieillir à leur domicile

Le nombre de Finistériens âgés de plus de 75 ans devrait doubler d'ici 2050, passant de 100 000 aujourd'hui à environ 200 000 en 2050. Le Département est déterminé à anticiper dès aujourd'hui les importants besoins d'accompagnement que cette forte hausse va générer.

Acteur clef des politiques de soutien aux personnes âgées, le Département régule et finance les services d'aide à domicile et l'hébergement en habitat intermédiaire ou en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le Plan Bien Vieillir, lancé à Quimper en janvier 2023 après concertation avec toutes les parties prenantes, vise à répondre aux besoins des personnes âgées en Finistère, avec 3 objectifs :

- permettre le maintien à domicile des Finistériens qui le souhaitent ;
- développer l'offre d'habitat intermédiaire ;
- soutenir la qualité de l'accompagnement en EHPAD.

En 2023, la mise en œuvre du plan Bien Vieillir s'est traduite par plusieurs actions :

- la réforme du financement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), afin de leur permettre d'atteindre structurellement l'équilibre tout en renforçant la qualité de leurs interventions, qui s'est traduite par la signature de 28 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et le financement des déficits pour un montant de 2,5M€ en 2023 ;
- le lancement d'un appel à projets pour la création de places en résidence autonomie, avec l'attribution de 123 places ;
- l'allocation de moyens supplémentaires aux EHPAD par l'application d'un taux directeur supérieur à l'inflation ;
- le soutien à diverses actions visant à valoriser et favoriser l'attractivité des métiers du médico-social.

En parallèle, le Département mobilise autant que possible les sources de financement nationales, en particulier en répondant aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) de la CNSA. À ce titre, dans le cadre de l'AMI visant à financer des actions d'aide et d'accompagnement à domicile, le Département s'est engagé pour la période 2023-2026 à financer plusieurs actions en faveur des opérateurs des politiques médico-sociales, pour un montant total de 1,1 M€, compensé à 80 % par la CNSA.

En 2024, il poursuivra à ce titre l'accompagnement des SAAD dans le cadre de la mise en œuvre des CPOM et de la réforme des Services autonomie à domicile.

Le Département développera également l'offre d'habitat intermédiaire grâce à la création de nouvelles places d'hébergement en résidence autonomie et au financement de l'aide à la vie partagée propre aux habitats inclusifs, pour un montant supplémentaire de +200 k€ par rapport à 2023.

Les besoins des EHPAD seront également accompagnés par le Département dans le cadre d'un plan de soutien global qui comportera plusieurs mesures : l'augmentation de 5 % des moyens dédiés à l'hébergement des personnes (soit un impact de 12 M€ pour les EHPAD, et de 800 k€ dans le budget départemental qui finance l'aide sociale), la mise en place du tarif différencié pour les EHPAD volontaires tout en garantissant l'égalité de traitement des

résidents, le financement des équipements en nouvelles technologies et la souplesse dans la gestion de leurs autorisations. En matière d'investissement, le Département a simplifié le régime d'aide départementale à la rénovation des bâtiments pour les EHPAD afin de faciliter le développement des projets. Il poursuivra également en 2024 le renforcement du contrôle des établissements afin d'assurer le respect des meilleurs standards de qualité d'accueil.

En parallèle, le Département a tenu son engagement de développer des actions de prévention en mobilisant l'intégralité du concours maximal prévu par la CNSA pour la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) : des subventions ont été attribuées aux acteurs locaux pour un montant de 2,4 M€ en 2023, qui sera reconduit en 2024 pour 2,6 M€.

Toutes ces actions se traduiront par une augmentation des moyens que le Département allouera aux personnes âgées, s'élevant à 128 M€ dans le BP 2024 contre 125 M€ en 2023. Cette évolution s'explique notamment par la revalorisation de 5 % du taux directeur d'hébergement permanent pour les EHPAD, par l'augmentation des dépenses d'APA à domicile, le développement de dispositifs cofinancés par la CNSA (Aide à la vie partagée, AMI aide à domicile, CFPPA) et par la reprise des déficits des SAAD (1,1 M€).

En dépenses d'investissement, le budget 2024 sera maintenu à 2,1 M€. Ces subventions permettront de financer la modernisation des établissements et les créations de places prévues par le Plan Handicap.

Enfance : développer les solutions d'accompagnement et répondre à l'évolution du profil des enfants

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, le Département met en place des actions de prévention concernant la parentalité et la santé, au cours de la grossesse et durant les premières années de vie de l'enfant ; il assure l'accompagnement à domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives ; il est responsable de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Le Département a ainsi la responsabilité de plus de 2 400 mineurs placés sous sa protection. Il a pour objectif de proposer un parcours de vie et de réussite à chacun des enfants qui lui sont confiés.

Comme au niveau national, la protection de l'enfance en Finistère est marquée par des tensions en raison du développement de certains phénomènes :

- l'augmentation du nombre de mineurs confiés : + 200 en un an, dont 100 mineurs non accompagnés (soit une augmentation annuelle de 37 %) ;
- l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'une orientation médico-sociale par la MDPH, nécessitant une prise en charge psychiatrique et/ou des interventions croisées de l'ensemble des secteurs ;
- une insuffisance du nombre de places pour ces enfants présentant des besoins multiples.

Afin de répondre rapidement à ces enjeux, le Département a lancé en octobre 2022 à Plougastel-Daoulas un plan global sur la protection de l'enfance, représentant un budget total de 18 M€ en année pleine. Ce plan d'action est constitué de 10 engagements concrets qui seront mis en œuvre d'ici la fin du mandat :

1. Effectuer chaque année 2 500 visites de prévention à domicile autour de la naissance ;
2. Réaliser 1 000 visites par an d'accompagnement éducatif à domicile ;
3. Créer au moins 100 places supplémentaires pour le placement à domicile ;
4. Soutenir et accompagner 100 nouveaux tiers dignes de confiance ;
5. Recruter 200 assistants familiaux ;
6. Créer 90 places d'accueil pour les fratries ;
7. Ouvrir au moins 40 places en lieux de vie ;
8. Créer une structure expérimentale de 6 places avec le service de pédopsychiatrie du CHRU de Brest ;
9. Accompagner le retour à domicile d'au moins 100 enfants placés ;
10. Doubler le taux d'insertion professionnelle des MNA et jeunes majeurs.

Dès 2022, plusieurs mesures ont été mises en place pour atteindre ces objectifs : la revalorisation des indemnités d'entretien versées aux assistants familiaux et aux tiers dignes de confiance ainsi que la création de places en collectif (lancement d'un appel à projets pour 3 villages d'accueil pour les fratries, ouverture de 2 lieux de vie à Santec, Trégunc).

Au cours de l'année 2023, la mise en œuvre de ces 10 engagements s'est poursuivie, avec notamment :

- l'ouverture d'une structure conjointe avec le CHRU de Brest accueillant 3 enfants présentant des troubles psychiques graves ;
- l'ouverture de 2 nouveaux lieux de vie (450 k€) ;
- le lancement d'un plan de recrutement pour les assistants familiaux en février 2023, ayant permis d'accroître le nombre d'assistants familiaux de 27 en 8 mois ;
- le lancement d'un plan spécifique pour l'insertion des Mineurs Non Accompagnés en février 2023.

La mise en œuvre de ces engagements représente des coûts supplémentaires pour le Département, dont une partie a été financée par l'État dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

En 2024, le Département poursuivra la mise en œuvre de ses 10 engagements avec notamment :

- l'ouverture de 100 places de PEAD (placement éducatif à domicile) pour 1 M€ dont 522 k€ pour l'année 2024 ;
- l'ouverture d'une structure d'accueil pour 7 enfants présentant des besoins multiples (2,45 M€).

Au total, le Département consacrera 139 M€ en 2024 à son action en faveur de l'enfance et de la famille, soit une hausse de 5,3 %, permettant de financer l'effet en année pleine des dispositifs créés en 2023 (1,3 M€), d'ouvrir de nouvelles places (3,0 M€) et de revaloriser les moyens des établissements et services sociaux et médicosociaux sur la base d'un taux directeur de 3 %. L'augmentation du coût salarial des assistants familiaux est évaluée à 2,2 M€, tenant compte de la revalorisation probable du SMIC et de l'augmentation du nombre d'assistants familiaux. Concernant les économies, un effort sera réalisé pour réduire le recours aux prises en charges individuelles encadrées par de l'intérim, en réalisant une économie de 4,9 M€ par rapport aux crédits votés pour 2023. L'attention portée en 2023 aux dépenses de transport et de santé des mineurs confiés sera maintenue. Enfin, les dispositifs permettant de prévenir les placements et de favoriser le retour à domicile des enfants confiés seront développés.

Insertion : accélérer le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA

La crise sanitaire de 2020, portant un coup d'arrêt brutal à l'ensemble du tissu productif, a plongé de nombreuses personnes dans la précarité. Cela s'est traduit en 2020 par une hausse importante du nombre d'allocataires du RSA, accentuée par une politique qui était alors insuffisamment orientée vers le retour à l'emploi.

À la faveur de la reprise économique, le nombre d'allocataires a décru de 17 614 en juillet 2021 à 15 913 en septembre 2023.

Dans un contexte économique marqué par le plein emploi avec un taux de chômage de 6,1 % (au 2e trimestre 2023), au plus bas depuis 2008, et par des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, le Département a décidé de réformer son accompagnement des allocataires du RSA en accentuant en particulier l'accompagnement vers l'emploi. C'est l'objet du plan d'action RSA qui a été présenté début 2022.

Ce plan prévoit notamment :

- l'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement, de type coaching, plus courtes dans le temps, mais également plus dynamiques et orientées vers l'emploi ;
- la mise en place d'incitations financières au retour à l'activité (cumul RSA/revenu d'activité dans les métiers en tension, prime de 250 euros sur 2 mois pour les allocataires intégrant un chantier d'insertion) ;
- l'augmentation d'un tiers des places en structures d'insertion par l'activité économique ;
- le développement d'actions de mobilité présentant un bénéfice direct pour les allocataires qui en ont besoin ;
- le développement d'un accompagnement social des allocataires adapté, optimisé et orienté vers le retour à l'emploi ;
- le respect des droits et devoirs et la lutte contre la fraude, par l'intensification des contrôles administratifs.

La conjonction d'un environnement économique favorable et des efforts engagés par le Département dans le cadre du plan RSA a conduit à une baisse du nombre d'allocataires, qui est passé de 17 307 en février 2022 au moment du lancement du plan à 15 913 en septembre 2023. Cette diminution induit un impact financier mécaniquement favorable pour le Département ; toutefois, les revalorisations successives de l'allocation en 2022 et 2023 par l'Etat pèsent sur le budget global.

En 2023, le Département a poursuivi son engagement en faveur du retour à l'emploi des allocataires RSA sur la base des premiers enseignements du plan, qui a été complété par plusieurs mesures :

- l'accompagnement adapté des travailleurs indépendants, afin de les soutenir dans leur création ou les réorienter vers une activité salariée ;
- l'accompagnement des allocataires de plus de 65 ans vers les dispositifs de retraite en application du juste droit ;
- l'évolution de l'offre d'insertion pour tenir compte des besoins des allocataires et accélérer le retour à l'emploi.

L'année 2024 s'inscrira dans un environnement économique incertain ; elle sera marquée par l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi et la création de l'opérateur France Travail.

Sans attendre, le Département mettra en œuvre de nouvelles mesures pour l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, notamment :

- l'édition d'un nouveau contrat d'engagements réciproques, visant à formaliser des actions plus concrètes pour le retour à l'emploi ;
- la rencontre de tous les allocataires dès le premier mois de leur entrée dans le dispositif RSA pour dynamiser leur parcours ;
- la création d'une mission de développement de la relation aux entreprises, pour mieux accompagner les allocataires vers les offres d'emploi des métiers en tension.

Par ces mesures, le Département veut poursuivre et accentuer les efforts qu'il a engagés à travers le plan RSA. Les actions efficaces seront rapidement généralisées, et les actions inefficaces corrigées ou arrêtées. Ainsi, une culture de l'évaluation et du résultat sera diffusée dans toutes les actions d'insertion financées par le Département, passant d'une logique d'activité à une logique d'efficacité.

Le budget consacré en 2024 au RSA et au retour à l'emploi est estimé à 115 M€ contre 120 M€ en 2023, grâce à la montée en puissance du plan d'action RSA.

Action sociale de proximité : soutenir les personnes fragiles au plus près du terrain

Pour exercer ses compétences dans le domaine social, le Département dispose de trois directions territoriales d'action sociale (DTAS), dont la mission est d'accompagner les Finistériens qui en ont besoin et de soutenir les acteurs de proximité intervenant en faveur de la cohésion sociale.

Grâce au maillage territorial des centres départementaux d'action sociale (CDAS), le Département est présent au plus près de la population pour accompagner les personnes en vulnérables, coordonner les acteurs de l'action sociale de proximité et agir dans les domaines de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de l'accès aux droits, de la prévention dans les domaines de la jeunesse, de l'enfance et de la famille, ou de la cohésion sociale.

Depuis 2022, cette approche globale et territoriale des enjeux de solidarité et de cohésion sociale s'intègre dans le Pacte Finistère 2030. Ainsi, de grands partenaires de l'action sociale qui interviennent dans les domaines de la prévention, de la parentalité, de la solidarité intergénérationnelle et de l'insertion sociale (centres sociaux, épiceries sociales…) sont financés par le Pacte.

L'action sociale intégrée au volet 2 du Pacte représente 197 projets pour un montant triennal (2022-2024) de plus de 10,8 M€, soit une moyenne annuelle de 3,6 M€ pour cette période.

En 2024, les trois directions territoriales d'action sociale se mobiliseront pour mettre en œuvre les différents plans d'action dans le champ des solidarités, dont le plan RSA, en favorisant l'attribution du juste droit, tout en renforçant leurs interventions au service des personnes vulnérables.

Le budget consacré en 2024 à l'action sociale de proximité s'élèvera à 734 k€. La masse salariale des 3 DTAS du Département représente par ailleurs un budget annuel de 40 M€, en forte hausse du fait notamment de l'extension des mesures du Ségur à une partie du personnel départemental.

Les services et les équipes de travailleurs sociaux assurent également la mise en œuvre de dispositifs dont les crédits sont inscrits au budget d'autres directions :

- le Fonds avenir jeunes : 300 k€ ;
- le Fonds unique d'aide : 2 M€ ;
- Finistère solidarité logement : 1,2 M€ ;
- l'aide à l'enfant : 100 k€ ;
- l'hébergement des femmes enceintes, isolées, avec enfant de moins de trois ans : 1,8 M€ ;
- la mobilisation des heures de techniciens en intervention sociale et familiale : 2,6 M€.

Économie & attractivité

Agriculture, pêche et tourisme : soutenir des secteurs clefs de notre économie

Le Département est un acteur majeur de la vie économique et de la création d'emplois dans le Finistère, qu'il soutient notamment par quatre leviers :

- le développement des routes départementales et des mobilités ;
- le développement des infrastructures de télécommunication ;
- un engagement politique fort en faveur des grandes infrastructures et de l'enseignement supérieur ;
- le soutien aux secteurs clefs, en particulier l'agriculture, la pêche et le tourisme.

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par un fort dynamisme de l'économie finistérienne, favorisé par un effet de rattrapage lié à la sortie de la crise sanitaire. Les indicateurs macro-économiques ont quasiment retrouvé leurs niveaux d'avant la crise, et le chômage a reculé à 6,1 % au deuxième trimestre 2023.

Pour autant, cette bonne santé conjoncturelle de l'économie départementale ne doit pas faire oublier les défis auxquels celle-ci doit faire face. Au cœur de l'économie productive finistérienne, certains secteurs sont particulièrement fragiles.

Il s'agit notamment de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, qui emploient plus de 40 000 Finistériens (12 % des emplois) et génèrent des dizaines de milliers d'emplois indirects. Ces secteurs font face à des défis importants : des marges bénéficiaires faibles, un difficile renouvellement des effectifs. La filière de la pêche en particulier est confrontée à une crise majeure et se trouve à un point de bascule. Le Département est et sera mobilisé en appui à ces deux secteurs clés de l'économie finistérienne.

Concernant le soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire, le Département a poursuivi son appui aux agriculteurs.

Pour anticiper leurs difficultés, et en particulier l'enjeu crucial du renouvellement des responsables d'exploitation, il a ainsi :

- revalorisé de 50 % le montant de base des aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- soutenu les investissements dans les exploitations agricoles, à hauteur de près de 500 k€ par an ;

- augmenté son soutien financier au nouvel abattoir public départemental du Faou, qui constituera une infrastructure clef pour le maintien d'activités de production agricole dans le territoire ;
- suivi avec attention les évolutions des crises sanitaires (épizooties et zoonoses), en particulier via Labocea, le laboratoire public d'analyses dont il est membre fondateur ;
- poursuivi l'ensemble de ses autres actions d'appui à la filière (soutien aux organisations représentatives, à l'équipement des CUMA, à la recherche agronomique, etc.).

Début 2024, le Département présentera sa stratégie globale pour l'agriculture et l'alimentation pour les années 2024-2028, dans un contexte marqué par une évolution des modalités d'intervention avec la mise en œuvre de la nouvelle PAC 2023-2027. L'objectif de ce plan d'action sera d'amplifier encore le soutien à la filière agricole et l'accompagnement des nécessaires transitions, pour favoriser une agriculture performante au service d'une alimentation de qualité et ancrée dans son territoire.

Cette ambition se déclinera aussi en 2024 avec le travail mené avec l'association SOLAAL pour lutter contre la précarité alimentaire en permettant d'écouler les invendus de l'agriculture. Des actions pour mieux valoriser, faire connaître et apprécier l'agriculture et ses métiers seront aussi mises en œuvre.

Suite au passage de la tempête Ciarán, qui a touché de nombreux Finistériens et occasionné d'importants dégâts au niveau des bâtiments (notamment agricoles), des infrastructures, des réseaux et des espaces naturels, le Département s'est mobilisé afin que les dommages soient réparés au plus vite et que les personnes et les activités les plus touchées puissent bénéficier d'un retour rapide à la normale. Après une mobilisation d'une ampleur exceptionnelle pendant la crise, le 15 novembre 2023, le Département a annoncé la mise en place avec la Préfecture d'un comité de pilotage réunissant les acteurs publics et privés, en vue d'accélérer la reconstruction compte tenu de l'ampleur des dégâts et de la complexité des chantiers à mener.

Le Département souhaite par ailleurs s'engager en 2024 auprès des associations de chasseurs pour la gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), à hauteur de 80 k€. Ces espèces, en premier lieu le sanglier, peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement, sur la sécurité, sanitaire ou routière, sur l'activité agricole et plus largement sur la bonne cohabitation avec certains usages de loisirs, notamment en zones rurales et péri-urbaines.

Concernant le soutien à la pêche, l'action du Département se poursuit à travers le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPC) dont il est membre, financeur majoritaire (80 %) et qu'il préside. L'important plan d'investissement de 100 M€ prévu sur 10 ans doit permettre de doter la filière pêche d'infrastructures compétitives et de développer la plaisance dans le sud du Finistère. Une contribution de 8 M€ sera apportée en 2024, au même niveau qu'en 2023.

La filière pêche et produits de la mer est confrontée à une crise sans précédent en lien avec le plan de sortie de flotte qui impacte 15 % des volumes des apports sous criée, mais aussi avec en lien avec l'augmentation du prix de l'électricité, du gazole et des matières premières en général. Tous les maillons de la filière sont concernés : les pêcheurs, les mareyeurs, les transporteurs, la construction–réparation navale, les services, l'agro-alimentaire.

Face à cette situation et à l'insuffisance des réponses apportées jusqu'à présent au niveau national et européen, le Département a souhaité fédérer les élus et les professionnels de

Bretagne pour mobiliser l'État au plus haut niveau. Ainsi, une lettre co-signée par 126 responsables élus et professionnels a été adressée au Président de la République le 27 septembre 2023 et une pétition a été lancée pour mobiliser l'ensemble de la population autour de la défense de la pêche bretonne, finistérienne et cornouaillaise.

Il s'agit de trouver des solutions :
- à court terme (aides au gazole, moratoires bancaires, déplafonnement du montant *de minimis* pour les armements structurés) ;
- à moyen terme en refondant le modèle économique de la filière : mobilisation du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), des taxes sur les éoliennes en mer, contribution au titre des services environnementaux rendus par les pêcheurs ;
- mais aussi à long terme avec la décarbonation des navires, dont la faisabilité technique et économique reste aujourd'hui à construire.

Le soutien au tourisme, défini par la feuille de route confiée à l'agence Tout commence en Finistère, s'est traduit en 2023 par un retour sur le terrain et par la réalisation d'actions concrètes de promotion du territoire.

Les cartes du département, le site internet attendu en fin d'année ou encore le renouvellement des escales d'hiver, créés en concertation et en complémentarité avec les outils de promotion des offices de tourisme, des EPCI et des communes, ont permis de retrouver des supports de communication pratiques et utiles pour la promotion du Finistère.

Le Département a décidé de participer à la construction du bateau de Jean Le Cam « Tout commence en Finistère – Armor-lux » pour le Vendée Globe 2024, un projet ambitieux pour la promotion du Finistère, autour de sa marque et des valeurs de performance, de maritimité, d'innovation et de solidarité.

Au-delà de la course, ce navire porte la cause de l'aide sociale à l'enfance (ASE). En 2023, les visites du chantier de construction du bateau par les enfants de l'ASE, les rencontres avec Jean Le Cam, la mise à l'eau du navire, ainsi que la diffusion d'un carnet de bord auprès des enfants, ont posé les premières pierres de ce projet.

2024 verra son déploiement avec les enfants de l'ASE, autour de moments forts – de nouvelles visites de chantier en début d'année, des fêtes maritimes et bien sûr la course du Vendée Globe, qui s'élancera en novembre 2024.

L'année 2024 confirmera également le développement du « plan randonnée » et du diagnostic accessibilité en offre touristique pour les personnes à mobilité réduite.

La subvention allouée par le Département à l'agence Tout commence en Finistère s'élèvera pour 2024 à 2,8 M€.

Numérique : doter le Finistère des infrastructures de qualité dont il a besoin

Puisque l'efficience des réseaux de télécommunication, fixes et mobiles, est devenue une condition du développement d'un territoire, le Département est engagé pour accélérer la couverture numérique du Finistère. En ce sens, il soutient le déploiement de la fibre optique et agit pour la couverture des zones blanches mobiles.

En Finistère, l'enjeu est notamment de proposer à tous l'équité d'accès au numérique : les zones rurales en particulier sont encore mal couvertes, à la fois par les réseaux mobiles et par la fibre optique.

Face à ce constat, le Département est résolu à jouer un rôle actif pour accélérer la couverture numérique dans tout le territoire, à travers :

- le déploiement de la fibre optique ;
- la qualité de la couverture 4G ;
- l'accompagnement des Finistériens dans leur usage du numérique.

Afin de favoriser le déploiement de la fibre optique, le Département a maintenu un rôle actif dans la gouvernance du syndicat Mégalis Bretagne.

Ce suivi renforcé a permis d'identifier :

- un rythme de déploiement trop faible : en début 2023, le rythme mensuel de construction de prises était d'environ 3 000. Il est remonté à 12 000 prises en fin d'année ;
- un enjeu sur le financement de Mégalis, notamment pour assurer le raccordement des îles, nécessitant un avenant de 3,3 M€ à la convention de cofinancement du projet ;
- un point de vigilance sur le fonctionnement du syndicat, notamment concernant les données transmises à ses membres.

Début 2024, Mégalis prévoit d'achever les raccordements des prises de la deuxième phase, correspondant à la couverture numérique de plus de 130 000 locaux en Finistère, et de démarrer la construction de 43 000 premières prises en phase 3. Le Département suivra avec attention l'avancée de ces travaux auprès du syndicat pour s'assurer que les délais seront tenus et éviter ainsi tout nouveau retard.

Le Département investira en 2024 près de 5,4 M€ pour le déploiement de la fibre, un montant supérieur à celui de 2023, qui était de4,1 M€, le montant global du projet s'élevant pour le Finistère à 50,8 M€ pour la période 2014-2027.

Concernant la couverture 4G, le Département a poursuivi en 2023 le plan « Objectif zéro zone blanche en 4G », qui vise à améliorer la cartographie du réseau mobile finistérien :

- en contrôlant la couverture le long des axes de transport pour l'ensemble des opérateurs, via un kit de mesure dédié ;
- en mettant à la disposition des Finistériens une application mobile leur permettant de mesurer la qualité de la couverture des réseaux de téléphonie.

Sur la base de cette connaissance fine des zones blanches, le Département, en lien avec l'État et les opérateurs de téléphonie, maintiendra et engagera pour 2024 plusieurs actions correctives :
- la mise à disposition de foncier, tel que les délaissés routiers, afin de permettre le positionnement d'antennes ;
- la sollicitation d'actions ciblées auprès des opérateurs pour couvrir de manière volontariste les zones blanches identifiées ;
- l'implantation stratégique des pylônes du New Deal Mobile sur le territoire finistérien, en lien avec les services de l'État.

En 2024, le Département investira 15 k€ dans la mesure de la qualité du réseau, grâce à l'analyse des données recueillies dans l'ensemble du Finistère.

Il poursuivra par ailleurs ses actions en faveur des usages du numérique.

À destination des collégiens, il continuera de s'impliquer dans le déploiement de la stratégie Territoire numérique éducatif (TNE) du Finistère. En tant que chef de file des collectivités, il assurera la coordination et le suivi des actions pour un budget total de 3,4 M€, dont 380 k€ de crédits de paiement en 2024. Dans ce cadre, le Département a lancé à la rentrée 2023 3 appels à projets qui permettront aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement technique et financier très conséquent, afin d'équiper les établissements scolaires, d'accompagner les projets d'école inclusive, de développer les projets innovants, de porter des projets d'éducation aux médias et à l'information, de contribuer à l'orientation des élèves et à la formation des parents au numérique.

Le Département proposera également aux collégiens une solution numérique de découverte des métiers en tension, en particulier de l'agriculture, permettant accompagner les jeunes dans leur orientation, pour un montant de 24 k€ en 2024.

Mobilité et déplacements : réinvestir dans les routes pour rattraper notre retard

Le Département a la responsabilité du réseau routier départemental (3 503 km), de ses dépendances, des ouvrages d'art routiers, des mobilités douces, et plus généralement de l'aménagement du territoire.

Afin de réagir face au vieillissement du patrimoine routier départemental et soucieux de maintenir un haut niveau de sécurité et de confort pour les déplacements des Finistériens, l'exécutif a annoncé dès le début du mandat son ambition d'accroître l'investissement dans les routes départementales. Offrir aux entreprises et à tous les habitants des infrastructures de bonne qualité est une condition fondamentale pour fiabiliser les chaînes logistiques, attirer des entreprises et donc développer l'activité.

Dès le budget 2022, le Département a ainsi pris la décision d'augmenter fortement l'investissement consacré à l'entretien du patrimoine routier – les chaussées, y compris en agglomération lors de travaux communaux sur route départementale, les ouvrages d'art routiers, la signalisation, etc. Alors que les travaux routiers réalisés en investissement s'élevaient à 18 M€ en 2021, leur montant a été porté à 22 M€ en 2022 et en 2023.

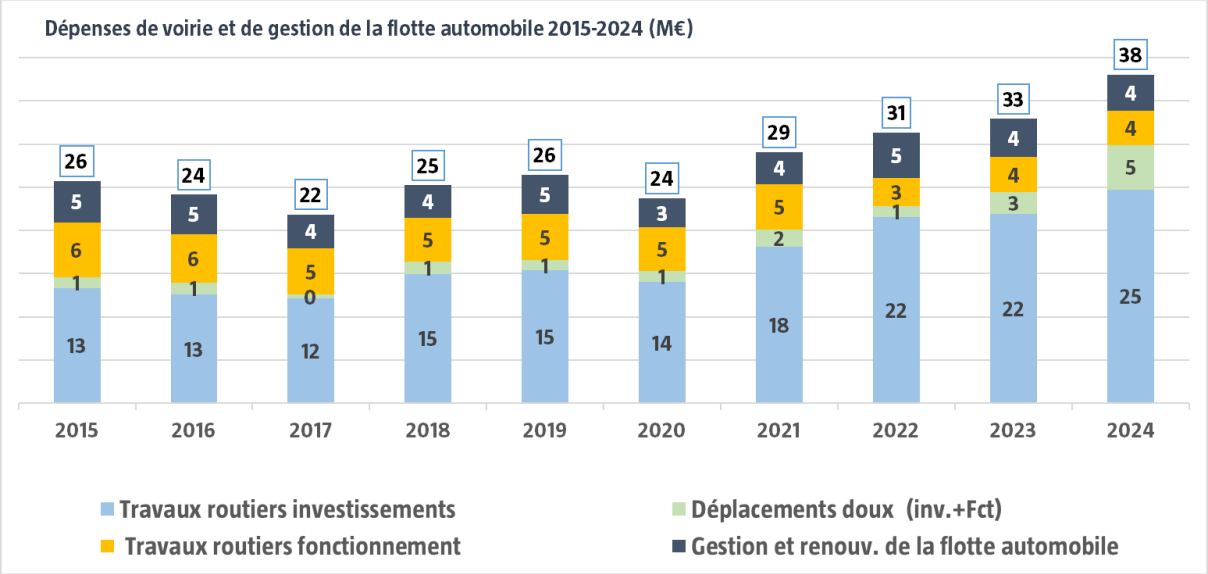

En 2024, l'effort engagé dans les travaux d'investissement d'entretien du patrimoine sera poursuivi, dans l'objectif de stabiliser le niveau élevé de 2023. Ces investissements incluent également le déploiement d'une première vague de nouveaux abris-voyageurs départementaux en remplacement d'un patrimoine vieillissant, pour 300 k€ en 2024. Ils s'accompagnent d'un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour l'entretien routier à 3,9 M€.

2024 verra également la concrétisation du Plan des nouveaux aménagements routiers 2023-2028, voté en juin 2023. Ce plan vise à fluidifier la circulation, sécuriser les déplacements au quotidien et désenclaver les territoires finistériens qui le nécessitent, pour un budget de 80 M€ de travaux à l'horizon 2034.

Plusieurs opérations d'aménagement et de modernisation seront ainsi menées en 2024 dans l'ensemble du département : le début des aménagements en faveur de l'accessibilité du Cap Sizun par la rectification de virages et la sécurisation d'un carrefour sur la RD43 à Pouldergat ; le giratoire de la Croix Rouge à Morlaix ; le giratoire de Ty Boutic à Pont l'Abbé ; le giratoire du Mengleuz à Saint Renan ; le giratoire de Kervalguen à Brest, marquant le début d'une opération plus vaste d'aménagement capacitaire de la RD67 au nord de Brest, estimée à 2,4 M€ ; le giratoire de la Croix Rouge à Ergué Gabéric. Un budget de 5 M€ environ y sera consacré, incluant également des coûts d'études pré-opérationnelles et d'acquisitions foncières, préalables à la programmation de travaux.

Ces aménagements routiers s'accompagnent de la mise en œuvre du Plan en faveur du covoiturage, présenté en 2023.

Concernant les circulations douces, le Département a financé en 2023, via le Pacte Finistère 2030, 70 projets routiers et d'aide à la voirie communale ; 1,8 M€ ont ainsi été attribués aux communes finistériennes, qui s'ajoutent au financement de projets de déplacements doux pour 2,4 M€.
Il lancera en 2024 un ambitieux plan pour favoriser la pratique du vélo et prévoit des investissements à hauteur de 5,1 M€ pour les déplacements doux.

Le Département accompagnera également en 2024 la poursuite des travaux du pôle d'échanges multimodal de Quimper, équipement structurant utile pour le rayonnement de la mobilité en Cornouaille, pour près de 800 k€.

Le renouvellement du parc de véhicules et engins sera poursuivi, pour un investissement de 1,6 M€, avec l'ambition d'une transition vers la mobilité électrique et d'une maîtrise des dépenses en carburant, en cohérence avec le Plan d'action 2024-2026 de réduction des gaz à effet de serre de la collectivité.

Le Département consacrera pour l'ensemble des mobilités un budget de 7,5 M€ en dépenses de fonctionnement. En dépenses d'investissement, un effort soutenu à 32 M€ sera proposé au BP 2024, dans la poursuite de l'ambition donnée.

Infrastructures et enseignement supérieur : favoriser le développement du Finistère

Le Département a un rôle important à jouer dans le développement des grandes infrastructures qui connectent le Finistère au reste du monde. Les routes nationales, le réseau ferré, les lignes aériennes, le transport maritime ainsi que les ports conditionnent l'attractivité du département pour les entreprises, les activités de toute nature et *in fine* les emplois. Si ces grandes infrastructures ne relèvent pas directement de ses compétences, le Département considère qu'elles constituent un enjeu d'aménagement du territoire qui justifie son action volontariste.

L'année 2023 a été marquée par la négociation du volet mobilités du contrat de plan État-Région (CPER) pour la période 2023-2027. La mobilisation du Département du Finistère a permis de réintroduire une participation de l'État au financement d'aménagements d'échangeurs sur le réseau routier national, de confirmer l'engagement de l'État dans le grand projet ferroviaire Liaisons nouvelles Ouest-Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) et pour le développement des lignes de desserte fine du territoire, ainsi que d'obtenir l'inscription d'une enveloppe complémentaire de 30 M€ de participation de l'État pour le développement portuaire breton, dans un objectif de verdissement et de décarbonation de la flotte.

En 2024, les engagements du volet mobilité du CPER devront être déclinés opérationnellement dans le cadre de conventions de partenariat précisant l'investissement de chaque collectivité.

Concernant les routes nationales, le volet mobilités du CPER intègre une enveloppe de 17 M€ de financement par l'État de l'aménagement d'échangeurs à hauteur de 50 %. La négociation visera à finaliser en 2024 les conventions d'application pour les échangeurs d'accès à l'est de l'agglomération brestoise, pour l'échangeur de Guernevez à Daoulas et pour l'échangeur de Kerlez à Briec. Par ailleurs, hors CPER, dans le cadre du programme d'investissement de l'État sur son réseau routier, le projet d'aménagement de l'échangeur de Kergostiou à Quimperlé sera poursuivi.

Concernant le transport ferroviaire, la première phase d'études préliminaires du projet LNOBPL s'est achevée en 2023. Elle permettra d'obtenir l'autorisation ministérielle début 2024 pour poursuivre les études en vue d'une procédure de déclaration d'utilité publique. Une convention de financement de la deuxième phase d'études préliminaires a été présentée au comité de pilotage du projet LNOBPL, et la maquette financière du volet mobilités du CPER intègre les financements correspondants. Cette convention sera présentée à l'assemblée départementale.

Le Département soutiendra également les projets concernant les lignes de desserte fine du territoire (Carhaix-Guingamp, réseau Breizhgo Express Sud, axes Quimper-Brest et Morlaix-Roscoff).

Concernant le transport aérien, l'arrêt des rotations entre Quimper et Orly, les menaces qui pèsent sur l'aéroport de Quimper et la très forte dégradation de la qualité de service sur la ligne Brest-Orly ont accentué l'éloignement de la pointe de la Bretagne. La plateforme aéroportuaire de Brest reste essentielle pour la desserte du Finistère tant que le transport ferroviaire ne sera pas plus rapide. L'État et la Région ont décidé de poursuivre les échanges hors CPER.
Le Département versera en 2024 le solde de sa contribution au financement de la liaison Quimper-Orly sous obligation de service public pour la période du 25 novembre 2019 au 24 novembre 2023, soit 900 k€.

Concernant les investissements portuaires, en 2024 le Département sera attentif à ce que les projets des ports de Cornouaille, particulièrement impactés par le plan de sortie de flotte et la crise de la pêche, bénéficient des financements de l'État.

Concernant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le Département poursuivra son soutien. Le Finistère, qui compte aujourd'hui plus de 34 000 étudiants, accueille une université pluridisciplinaire et plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les chercheurs finistériens sont en pointe dans plusieurs domaines : biotechnologies marines, océanographie, agroalimentaire, santé, défense, etc.

Dans le cadre du volet 3 du Pacte Finistère 2030, le Département soutient fortement les projets d'enseignement supérieur et de recherche en investissement et en fonctionnement.

Il s'est engagé en 2022, avec l'État, la Région Bretagne et les collectivités locales finistériennes concernées, dans la mise en œuvre du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) du contrat de plan État-région (CPER) 2021-2027. Sa participation, d'un montant de 13,1 M€, vise à financer 17 opérations immobilières (8,9 M€) et 16 grands projets d'infrastructures de recherche (4,2 M€), répartis dans plusieurs sites finistériens : Brest/Plouzané/Lanvéoc, Quimper, Morlaix, Concarneau, Roscoff/Saint-Pol-de-Léon et Ploudaniel.

Dans ce cadre, le Département a attribué 5,1 M€ de subventions à plusieurs opérations immobilières et projets de recherche, dont 1,2 M€ concernent la réhabilitation énergétique de locaux d'enseignement et de recherche.

Le Département a également accompagné en 2023 deux opérations majeures inscrites au volet 3 du Pacte Finistère 2030, l'une portant sur le développement de nouvelles formations supérieures dans le domaine du bâtiment (1,4 M€ pour le pôle supérieur du bâtiment intelligent de la CCIMBO), l'autre permettant le développement de la recherche au service des entreprises agri-agro sur le site de Quimper (0,7 M€ pour le développement du CEA Tech).

D'autres grands projets seront soutenus par le Département, pour le développement de nouvelles formations supérieures qui ne sont pas présentes dans le territoire ou pour consolider d'autres pôles de recherche (Saint-Pol-de-Léon), en lien avec les besoins des entreprises.

En 2024, le Département maintiendra un soutien élevé au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit d'efficience pour le territoire et d'adéquation

avec l'économie productive. Cet engagement se traduira par un effort accru, avec 6,9 M€ consacrés à ce secteur en 2024 contre 4,6M€ en 2023.

Soutien aux communes et aux EPCI : déployer le Pacte Finistère 2030

Le Département, chargé de l'aménagement du territoire, est à ce titre le partenaire naturel des communes et des EPCI dans la conception et le financement de leurs projets.

Or, sa politique territoriale s'était complexifiée avec le temps, par l'accumulation de très nombreux dispositifs thématiques, perdant ainsi de son efficacité, de sa lisibilité, de sa cohérence et de sa transparence.

Une réforme complète des modalités de soutien aux communes et EPCI a donc été engagée dès le début du mandat, en juillet 2021 : au terme de plusieurs dizaines de rencontres avec les élus locaux, un nouveau dispositif de soutien aux territoires a été élaboré, doté de davantage de moyens, plus simple, plus cohérent, plus équitable et plus transparent.

Le Pacte Finistère 2030, fruit de ces échanges et traduction des attentes des élus locaux, a ainsi été adopté en octobre 2021. Il est entré en vigueur en janvier 2022. Il est doté d'une enveloppe globale de plus de 210 M€ sur la durée du mandat, soit une augmentation de l'ordre de 25 % à périmètre comparable par rapport au mandat précédent.
Le Pacte est structuré en quatre volets :

- le premier volet vise à financer les petits projets des communes de moins de 10 000 habitants, de manière très rapide et très simple ;
- le deuxième volet vise à financer les projets structurants des communes et des EPCI ;
- le troisième volet vise à financer les grands projets d'intérêt départemental et régional ;
- enfin, le quatrième volet correspond à l'accompagnement en ingénierie par le Département des communes et des intercommunalités dans le montage de leurs projets, dans le champ de l'aménagement (CAUE, FIA), du logement (Finistère Habitat), de l'environnement (SEA, LittoRisques) ou encore de la culture (CultureLab).

En 2023, la deuxième campagne du volet 1 a permis de soutenir 283 projets de proximité dans toutes les communes du Finistère. Ces projets portent notamment sur la rénovation énergétique, les travaux de voirie communale, les services à la population, les maisons de santé et les aménagements en centre-bourg, pour un total de 7,9 M€.

Concernant le volet 2, la diffusion d'un « Guide du Pacte » en mars 2022 a permis de communiquer les orientations départementales dans lesquelles devraient s'inscrire les projets communaux et intercommunaux structurants – notamment dans les domaines de l'action sociale, de l'environnement, du logement, du cadre de vie, du sport et de la culture. Entre juillet et décembre 2022, la signature de ces pactes a ainsi permis au Département et à l'ensemble des élus des 21 EPCI d'acter le financement de près de 600 projets dans la période 2022-2024, pour une enveloppe globale de 52 M€.

En 2023, les discussions se sont poursuivies sur les financements du volet 3, et des enveloppes ont été votées pour l'enseignement supérieur et la recherche, la rénovation du Fort Cigogne, la création du musée Paul Sérusier à Châteauneuf-du-Faou, le centre fédéral de skate-park de Plougastel-Daoulas, la grande salle évènementielle de Quimper, le projet Métamorphose d'Océanopolis à Brest.

Les promesses de moyens supplémentaires, de simplicité, de cohérence, d'équité et de transparence ont ainsi été tenues dès la première année de mise en œuvre du Pacte.

Depuis septembre 2023, la nouvelle campagne du volet 1 permet au Département de revenir à la rencontre des maires afin de déterminer la liste des projets qui seront soutenus pour l'année 2024, à hauteur d'environ 7,5 M€ minimum à l'échelle du Finistère. Cette nouvelle campagne est également l'occasion de faire le bilan de la campagne 2023, afin de s'assurer que les projets financés sont en bonne voie de réalisation, et le cas échéant de réorienter vers d'autres projets les crédits qui risqueraient de ne pas être utilisés.

En 2024, concernant le volet 2, le Département engagera le versement des subventions pour les projets en cours ou finalisés, soit une estimation de 16 M€ en investissement et 2,4 M€ en fonctionnement.

Concernant le volet 3, doté d'une enveloppe globale de 40 M€ dans le mandat, le Département mettra en œuvre en 2024 les décisions prises en 2023, notamment pour la construction de la grande salle évènementielle de Quimper, le projet Métamorphose porté par Océanopolis à Brest et la création du musée Sérusier à Châteauneuf-du-Faou. Il poursuivra également ses échanges avec les porteurs de grands projets d'intérêt départemental et régional pour discuter de financements.

En 2024 le Département s'engagera dans la lutte contre les déserts médicaux via un Plan santé, en particulier en soutenant l'installation des médecins dans le territoire et en portant des actions de déploiement de l'offre médicale.

Le Pacte Finistère 2030 rassemblera donc l'essentiel des financements en investissement au bloc communal pour un budget 2023 total de 39 M€ en fonctionnement et en investissement.

Cadre de vie

Développement durable : accélérer la transition écologique du Finistère

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité s'accélèrent et produisent des effets importants : augmentation des risques de submersion marine, inondations et sécheresses plus fréquentes, tensions sur la ressource en eau, réduction de la biodiversité. Le Finistère n'est pas épargné : comme ailleurs, la récurrence des événements climatiques extrêmes augmente.

Face à ces enjeux urgents, le Département est en première ligne, car il porte plusieurs politiques centrales dans la transition écologique.

Après avoir reconnu un état d'urgence au plan environnemental en octobre 2021, le Département a décidé de structurer son action environnementale autour de 6 pôles :

- la rénovation énergétique des bâtiments et des logements pour en réduire l'empreinte carbone ;
- la préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité ;
- la sécurisation de la ressource en eau en quantité et en qualité ;
- la réduction de l'empreinte environnemental des infrastructures et des mobilités ;

- la transition de notre modèle productif, notamment agricole, et le développement de l'économie circulaire ;
- l'éducation à l'environnement.

L'effort environnemental du Département dans ses bâtiments

Le Département agit en particulier en tant qu'organisation pour réduire son impact environnemental. Cela passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments, ainsi que par celle des logements de son bailleur social et d'autres bailleurs qu'il finance.

Afin de développer la montée en performance énergétique des bâtiments, un plan d'investissement de 50 M€ a été lancé en 2022 pour les bâtiments administratifs et le plan d'investissement collèges 2022-2028 a été voté en juin 2023 pour un montant global de 224,5 M€. Par ailleurs, le Département a engagé pour la saison de chauffage 2022-2023 un plan de sobriété énergétique des collèges et des bâtiments des services départementaux qui a permis de réduire de 15 % les consommations de gaz et de 8 % celles d'électricité. Ce plan est reconduit pour la saison de chauffage 2023-2024.

Dans le parc locatif de Finistère habitat, près de 400 logements auront été réhabilités de 2022 à fin 2023. S'y ajoutent 477 logements individuels et collectifs en cours de travaux.

De manière générale, la rénovation énergétique concerne tous les équipements sur lesquels le Département peut intervenir directement ou indirectement, tels que les bâtiments publics financés par le Pacte Finistère 2030 ou les criées des ports de Cornouaille.

La politique départementale de préservation du patrimoine et des ressources

Le patrimoine naturel finistérien, marqueur et fierté du territoire, contribue à rendre le département attractif. Il est fait l'objet d'un travail patient et sérieux de préservation et de protection de l'environnement.

Les espaces naturels départementaux sont au cœur des enjeux de biodiversité et du cadre de vie des Finistériens. Ainsi, en 2024, la politique d'acquisition, de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles sera ajustée pour répondre aux enjeux prioritaires de biodiversité et de protection des paysages, et pour contribuer aux plans d'action (Monts d'Arrée et milieux humides notamment). Après le diagnostic des espaces naturels départementaux engagé en 2023, la signalétique sera revue dans les sites prioritaires.

Le plan 500 000 arbres et le plan d'action milieux humides poursuivront leur déploiement en 2024. Le plan Monts d'Arrée, qui a permis la restauration du site en seulement un an, sera centré sur la prévention des incendies majeurs, avec la restitution de l'étude de défense du massif contre les incendies et la mise en œuvre des actions préconisées dans ce cadre. Le bon déroulement de ces actions témoigne d'une action publique rapide et efficace, grâce à une méthode partagée avec nos partenaires (État, collectivités, associations et organismes concernés). Parmi ceux-ci, les parcs naturels, le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise, continueront à être fortement soutenus par le Département.

L'assistance technique aux acteurs de la randonnée sera poursuivie en lien avec l'appel à projet Randonnée qui sera reconduit en 2024.

Les politiques du Département en matière de préservation et de sécurisation de la ressource en eau se structurent en différents volets, principalement financés dans le cadre du Pacte Finistère 2030 :

- la protection des milieux aquatiques et de la ressource ;
- la sécurisation de l'alimentation et la lutte contre le gaspillage ;
- l'assainissement ;
- les risques liés à l'eau.

Le Finistère, déjà touché par le changement climatique, le sera encore plus demain. À l'horizon 2050, le climat breton sera marqué par des étés chauds et secs, des hivers doux et humides. Afin de répondre à ce défi, le Département a lancé en 2023 un plan Finistère eau potable 2030 qui doit être un accélérateur pour sécuriser les ressources afin de permettre, quand cela sera nécessaire, de déployer des solutions de sécurisation adaptées aux territoires. Ce plan d'action poursuit 3 objectifs majeurs :

- réduire la consommation, par l'amélioration de la performance des infrastructures, par la maîtrise des consommations industrielles, agricoles et domestiques, par la valorisation des eaux non-conventionnelles ;
- sécuriser la production, par le renforcement du maillage départemental de sécurisation (interconnexions, bâches, réservoirs), par la préservation de la qualité et l'accroissement de nos ressources ;
- consolider le pilotage, en posant une stratégie départementale, en établissant une gouvernance resserrée, agile et décisionnaire, en créant des outils de pilotage adaptés (un observatoire départemental) et en informant les acteurs de l'eau et les citoyens.

Plusieurs actions seront engagées en 2024 : des projets pour délivrer à chaque Finistérien des systèmes hydro-économes, la mise en ligne d'un nouveau site Internet d'information et de partage, un observatoire des ressources et des productions, la parution d'un bulletin d'information sur la ressource en eau pour les collectivités et les acteurs de l'eau du département, etc. Par ailleurs, le travail sur la reconversion d'anciennes carrières en réserves de stockage d'eaux brutes se poursuit.

L'assainissement des eaux usées est également essentiel, tant pour la qualité de l'environnement que pour le développement durable du territoire. Plusieurs actions seront poursuivies en 2024 :

- l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'un assainissement adapté, conciliant la protection des milieux et l'aménagement durable des territoires ;
- l'approfondissement de la connaissance géographique et technique des réseaux et du parc d'assainissement non collectif ;
- le soutien aux collectivités dans la mise en œuvre des actions sur les systèmes d'assainissement considérés comme prioritaires ;
- l'engagement d'une réflexion sur les opportunités de réutiliser l'eau traitée des stations d'épuration, dans un contexte de raréfaction de la ressource et d'augmentation des besoins.

Une opération pilote de renaturation des collèges du Finistère est également à l'étude. Ce projet, qui s'inscrit également dans le plan Finistère eau potable 2030 et dans le plan 500 000 arbres, concernerait 3 actions majeures : la déconnexion des eaux pluviales (infiltration et/ou récupération), la désimperméabilisation des cours ainsi que leur revégétalisation.

L'assistance technique aux collectivités sur les risques naturels littoraux, dénommée Litto'risques, sera poursuivie, ainsi que l'assistance technique réalisée par la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (Camab) en lien avec l'appel à projets dédié.

Par ailleurs, le Département souhaite promouvoir, dans le cadre de sa politique d'infrastructures et de mobilités, des modes de déplacement qui soient respectueux de l'environnement et limitent l'empreinte carbone : covoiturage, vélo, etc. Au total, près de 5 M€ d'investissements en faveur des aménagements cyclables ou du covoiturage sont prévus en 2024.
Cet engagement s'est concrétisé par la présentation en juin 2023 du Plan en faveur du développement du covoiturage. Aujourd'hui, cinq aires départementales sont en effet saturées, et dix autres en sont proches. Le Département va financer la création de dix aires supplémentaires et le réaménagement de quatre autres d'ici 2028.

Par ailleurs, le Plan de maillage cyclable départemental en Finistère, qui prévoit de déployer plus de 50 M€ d'investissements en faveur du vélo à horizon 2034, se finalise après une dernière phase de concertation des collectivités finistériennes au troisième trimestre 2023. Les premières réalisations sont attendues dès début 2024, avec notamment :

- la fin des travaux de l'aire de covoiturage de Menez Peulven à Douarnenez et le démarrage d'un aménagement à Lannilis ;
- le début de l'aménagement cyclable sur la RD34 entre Moulin des Landes (Quimper) et Moulin du Pont (Pleuven) dans le cadre d'une opération globale de 4,5 M€ ;
- l'achèvement des travaux de la voie verte en presqu'île de Crozon ;
- l'aménagement de la véloroute « La Littorale » entre le Cap Sizun et Kerlaz…

Le Département pourra également accompagner financièrement les opérations du Plan vélo transférées en maîtrise d'ouvrage locale.

Le Département veille enfin à atténuer les impacts environnementaux et énergétiques des activités routières au fil des chantiers. Des engagements en faveur du réemploi, du recyclage ou de la valorisation des matériaux des chaussées, de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau seront formalisés début 2024, suivis et évalués dans la durée.

Vers une agriculture plus verte

Le Département apporte un soutien volontariste à la transition du modèle productif finistérien, notamment agricole, et à l'économie circulaire. Pour l'agriculture, secteur clé de l'économie finistérienne, le Département est mobilisé à la fois dans la mise en place des circuits courts (projet alimentaire territorial, Agrilocal, aide aux filières comme le financement du nouvel abattoir public du Faou), dans des expérimentations de décarbonation (projet européen ABCD pour réduire l'empreinte carbone des vaches laitières clôturé en mars 2023 et projet France 2030 « startijin valait » déposé fin septembre 2023 pour amplifier cette démarche), comme dans le financement d'organismes d'expertise et de recherche tels que Vegenov, le Caté ou l'ADRIA.

Pour 2024, le Département poursuivra son soutien à ces différentes actions.

Le Département, un acteur public visant l'exemplarité

Avec plus de 50 M€ d'achats publics par an au bénéfice des opérateurs économiques locaux, le Département pèse significativement dans la prise en compte du développement durable dans la commande publique et dans le développement d'une économie circulaire. En 2024, le Département formalisera sa politique d'achat durable au travers du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), désormais obligatoire.

La sensibilisation des Finistériens aux bonnes pratiques environnementales

Lancée en 2022, la collecte des téléphones portables usagés s'est achevée sur un grand succès en février 2023. Avec plus de 14 000 portables collectés, il s'agit de la plus grande réussite au niveau national dans une collecte citoyenne ; elle représente la moitié des mobiles collectés dans le pays et a permis de financer un demi-poste aux Ateliers du Bocage. Cette action pourrait être reconduite à partir de 2025.

Pour 2024, une action environnementale emblématique est envisagée notamment autour du ramassage des déchets sur le littoral finistérien. Cette action visera à mobiliser tous les acteurs locaux autour de la sensibilisation à la préservation du milieu marin côtier et à contribuer à une meilleure gestion des déchets.

Le Département, conscient que c'est par la connaissance et la compréhension que les bonnes pratiques se développent, favorise l'éducation à l'environnement, sixième pilier de son action en faveur du développement durable. Il a ainsi lancé un appel à projet en direction des associations pour développer des actions d'information et de sensibilisation à l'environnement, tout en en favorisant l'innovation et le lien avec les plans environnementaux engagés et les publics cibles de la collectivité. Parmi l'ensemble des initiatives menées pour sensibiliser et éduquer figurent plusieurs actions emblématiques. En particulier, un appel à projets a été lancé auprès des associations et collectivités afin de favoriser l'accompagnement des initiatives locales. Le premier appel à projets a été lancé dans le courant de l'été 2023. Les dossiers des porteurs de projets étaient attendus pour la fin de l'automne 2023 et seront présentés au vote de la Commission permanente au 1er trimestre 2024.

Enfin, dans l'objectif de rendre lisible l'impact environnemental des actions et projets à venir, le Département votera pour la première fois un budget vert en 2024. Ce document qui sera annexé au budget permettra également d'apprécier plus finement les montants investis afin d'assurer la transition écologique et de préserver l'environnement finistérien.

Au total, le Département du Finistère s'engage à financer plus de 40 M€ en 2024 en fonctionnement et investissement au titre du développement durable.

Collèges : maintenir l'excellence du système scolaire finistérien

À travers sa compétence collèges, le Département contribue activement à l'excellence de notre système scolaire. Le Finistère se classe en effet parmi les meilleurs départements de France pour les résultats des élèves.

Cette réussite est le fruit de l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative auprès des enfants. Elle repose aussi sur les particularités de notre système éducatif, riche de trois

réseaux d'enseignement complémentaires. Leur coexistence crée une émulation vertueuse et tire la qualité globale de l'enseignement vers le haut.

Dans ce contexte, le Département agit au quotidien pour apporter à tous les collégiens des établissements publics comme privés des conditions propices à leur réussite, mais aussi à leur épanouissement personnel.

Il assure ainsi le financement quotidien des collèges publics. 460 agents techniques des services du Département sont présents chaque jour dans les collèges pour l'accueil, l'entretien, la maintenance, la restauration et l'hébergement. Attaché à la qualité de l'alimentation des jeunes, le Département agit pour développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique et de l'approvisionnement local. Il protège les foyers les plus fragiles grâce à la mise en place à la rentrée 2023 d'un bouclier tarifaire à 2 euros, qui bénéficie à 3 548 élèves boursiers. Il investit dans l'équipement mobilier et technique des collèges publics pour moderniser les établissements.

Le Département soutient enfin à titre volontariste les actions éducatives dans les collèges publics et privés afin de favoriser la construction citoyenne des jeunes Finistériens et leur ouverture sur le monde.

En 2023, le Département a notamment :

- mené à leur terme plusieurs projets d'investissement significatifs sur le patrimoine bâti des collèges (Bannalec, Fontaine Margot-Keranroux à Brest, Landerneau, Ploudalmézeau, Plouzané, Pont-de-Buis) ;
- mis en œuvre un plan d'action immédiat pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie (aides financières supplémentaires, plan de sobriété énergétique, actualisation du programme de travaux de rénovation énergétique) ;
- développé des actions éducatives innovantes : un prix littéraire à destination des collégiens, des actions de sensibilisation à la protection des océans avec Océanopolis, des projets de lutte contre de le harcèlement scolaire, un parcours mémoriel sur la Seconde Guerre mondiale, etc.

En 2024, au-delà des actions récurrentes, plusieurs projets d'importance seront concrétisés.

Pour le volet investissement, les principaux chantiers poursuivis et livrés en 2024 concerneront la construction du deuxième collège public de Landerneau, la restructuration/extension des collèges Jean Jaurès à Bannalec, Edouard Quéau à Ploudalmézeau et Kerallan à Plouzané, et la reconstruction du bâtiment restauration du collège François Collobert à Pont-de-Buis.

Les nouveaux chantiers qui démarreront en 2024 concernent la restructuration de la demi-pension et des salles de technologie du collège Victoire Daubié à Plouzané, l'isolation thermique du collège Mendès France à Morlaix, l'extension de la laverie du collège René Laënnec à Pont-l'Abbé, la rénovation de la demi-pension, de la vie scolaire, de la cour, de la chaufferie et de l'atelier de maintenance du collège du Porzou à Concarneau, la restructuration de la demi-pension, le remplacement des chaudières et l'aménagement d'un nouvel atelier de maintenance du collège des Sables Blancs à Concarneau, enfin la restructuration de la demi-pension, la restructuration des salles de sciences et le ravalement du bâtiment C du collège du Pays des Abers à Lannilis.

Pour le volet fonctionnement, la période reste marquée par l'évolution des coûts de l'énergie. Le tarif de l'électricité 2024 est annoncé en baisse de 30 % pour les adhérents au groupement

de commandes du SDEF. Les mesures du plan de sobriété déployé en octobre 2022 ont déjà permis de réduire la consommation énergétique des collèges publics de 15 % en 2023 ; elles continueront à déployer leurs effets en 2024. L'évolution de la situation sera régulièrement analysée pour anticiper autant que possible les mesures à prendre. Le Département a déjà décidé de reprendre en direct les contrats d'énergie des collèges publics à partir de 2025 pour renforcer le pilotage de ce poste de dépenses stratégique.

Attaché à la liberté de choix des familles, le Département soutient les collèges du réseau d'enseignement catholique et du réseau Diwan dans leur fonctionnement quotidien, leurs travaux et leurs investissements numériques.

En matière de conditions de travail des personnels départementaux des collèges publics, le Département sera attentif au remplacement en cas d'absence, afin de préserver la santé des collaborateurs et de garantir le service public.
Concernant la restauration, le Département continuera à veiller à la qualité de l'alimentation des collégiens en développant la part de produits issus de l'agriculture biologique et les approvisionnements locaux.

Afin de valoriser les actions éducatives, une réflexion sera amplifiée pour limiter le nombre de dispositifs, les porter à l'échelle départementale et mieux prendre en charge les coûts de transport, à l'instar du succès rencontré par le prix littéraire des collégiens et la sensibilisation des élèves de 4e aux enjeux des océans avec Océanopolis.

Enfin, en matière d'infrastructures numériques, les collèges sont désormais raccordés à la fibre. Le déploiement du WIFI se poursuivra dans les établissements volontaires pour développer les usages nomades. Les crédits déployés dans le cadre du projet de Territoire numérique éducatif (TNE) permettront en outre d'accélérer la numérisation des collèges.

L'ensemble des actions en faveur des collèges représentera un budget de 24 M€, similaire à 2023 en fonctionnement dont 3 M€ qui concernent la rénovation des bâtiments et 32 M€ en investissement en 2024.

Sport : soutenir les associations sportives et encourager la pratique du sport

Le sport occupe une place centrale dans la vie des Finistériens. Facteur de dynamisme et d'attractivité pour chaque territoire, il joue un rôle important dans la qualité de vie et dans la densité du lien social. La politique du Département répond à un objectif : que toujours plus de Finistériens puissent avoir accès à une pratique sportive. Aujourd'hui, 2 300 clubs rassemblent plus de 220 000 licenciés et entraînent près de 200 sportifs de haut niveau. Le Finistère fait ainsi partie des départements les plus sportifs quand on rapporte le nombre de licenciés à la population.

Le Département a décidé de soutenir à la fois :

- la construction d'équipements sportifs sur tout le territoire ;
- les fédérations départementales qui encadrent le mouvement sportif ;
- un nombre limité de clubs importants qui forment l'élite ou portent des politiques publiques spécifiques ;
- la grande majorité des clubs plus modestes mais qui jouent un rôle clé dans la pratique sportive et l'animation de chaque commune. Ces clubs reposent très largement sur

l'engagement bénévole de leurs dirigeants, engagement qui doit être encouragé et soutenu.

L'année 2023 a vu la poursuite et l'amplification de l'aide directe aux associations sportives. Cette aide annuelle de 5 € par licencié, extrêmement simple à obtenir car appuyée désormais sur une demande dématérialisée, rencontre toujours un immense succès : plus de 1 400 associations sportives, soit plus de 80 % des structures éligibles, en ont bénéficié. Complémentaire des dispositifs existants qui financent les fédérations départementales et les clubs les plus importants, cette aide contribue à consolider le mouvement sportif finistérien fondé sur le bénévolat. Le Département y a consacré 856 k€ en 2023.
Par ailleurs, la politique en matière du nautisme a été rationalisée. Le soutien au nautisme est à présent recentré au sein de la DCPS pour le soutien aux acteurs (volets sport, culture et patrimoine) et au sein du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPC) pour le développement de la plaisance et des infrastructures portuaires.
Dans le cadre des volets 1 et 2 du Pacte Finistère 2030, le Département a retenu à ce jour 139 projets d'équipements sportifs, qu'il financera à hauteur de 7 M€.

Pour l'année 2024, la nouvelle campagne du volet 1 du Pacte Finistère 2030 permettra au Département de soutenir un grand nombre de nouveaux équipements sportifs dans tout le territoire, portés par les communes.

L'aide directe aux associations sportives, reconduite en 2024, offrira l'occasion de financer à nouveau les associations sportives, avec l'ambition de toucher toujours plus de structures éligibles.

Dans le domaine du nautisme, la dynamique de rationalisation sera poursuivie, avec le souci de redonner au Finistère sa place de premier département nautique de France. Cela passera notamment par la participation aux grands évènements comme l'Arkéa Ultim Challenge et le Vendée Globe 2024, par une attention particulière au projet de réhabilitation du Pôle France Course au large de Port-la-Forêt et par le soutien aux clubs nautiques.

Enfin, afin de participer à la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de promouvoir le Finistère dans toutes ses dimensions, le Département a souhaité accueillir le Relais de la flamme, qui passera dans le Finistère le 7 juin 2024. Le parcours, élaboré en 2023 avec le Comité d'organisation des JO, la Préfecture et les communes traversées, sera l'occasion de célébrer les associations sportives et culturelles, acteurs essentiels du cadre de vie finistérien. Le Département va permettre à deux collégiens, représentatifs de l'ensemble de leurs camarades et tirés au sort en septembre 2023, de participer à cette aventure unique en devenant porteurs de la flamme, le 7 juin.
Le Département continuera de piloter avec la Préfecture et toutes les autorités compétentes le comité territorial d'engagement, chargé de planifier les animations autour de cette journée d'exception pour tous les Finistériens. Pour accompagner les athlètes finistériens dans leur préparation, des partenariats seront proposés aux participants à cette grande aventure.

Au total, le Département du Finistère s'engage à financer plus de 3,8 M€ en 2024 en fonctionnement et investissement au titre du sport.

Culture, patrimoine, langue bretonne : permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture

Acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, le Département est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondée sur un riche passé, à la fois exigeante et accessible à tous. Il soutient aussi bien le développement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture) que la préservation du patrimoine.

Opérateur direct, il intervient grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque départementale, le Centre d'archéologie, mais aussi à travers des établissements publics comme l'EPCC Chemins du Patrimoine en Finistère ou le GIP Musées de Territoires. Partenaire quotidien du monde culturel et des associations, il les soutient par des partenariats multiples et des subventions.

Défenseur de la langue bretonne, le Département en a également fait une priorité afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée.

L'objectif affirmé est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique qui profite au plus grand nombre, associant une exigence élevée, la diversité et la variété d'une offre tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens.

L'accès à la lecture, notamment des plus jeunes, a été soutenu fortement par le financement de nombreuses médiathèques dans le cadre des volets 1 et 2 du Pacte Finistère 2030. Le prix littéraire des collégiens, qui permet aux classes de 5e volontaires de sélectionner un lauréat parmi trois livres proposés à la lecture, a reçu un grand succès en 2023 et sera reconduit pour la deuxième année. Le livre lauréat sera offert en septembre 2024 à tous les nouveaux collégiens lors de leur entrée en 6e.

Le soutien à la création et à la diffusion dans tous les arts, traditionnellement très fort dans le Finistère, est maintenu, de même que le soutien aux festivals et aux associations culturelles actives dans les territoires.

Dans le domaine de la préservation et de la valorisation de notre patrimoine historique, au-delà de l'entretien et de la mise en valeur de la quinzaine de sites dont il est propriétaire, le Département a poursuivi le processus de classement des enclos paroissiaux du Finistère au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mission confiée à Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture, a permis de constituer très rapidement le dossier pour l'inscription sur la liste indicative nationale. Après examen de ce premier dossier, le Comité français du Patrimoine mondial a validé l'intérêt d'une candidature des enclos paroissiaux du Finistère et désigné trois experts. L'objectif est ensuite de valider l'inscription sur la liste indicative début 2024, permettant d'engager les étapes suivantes. Par ailleurs, un dispositif spécifique venant financer la rénovation du patrimoine protégé a été maintenu, en complément du Pacte Finistère 2030.

Le soutien financier aux acteurs qui enseignent et diffusent la langue bretonne a été confirmé. Un nouveau schéma linguistique a été adopté le 26 octobre 2023, permettant de réaffirmer les priorités du Département autour de la transmission, du renforcement de l'environnement bilingue et des pratiques sociales du breton. Par ailleurs, pour l'initiation dans les écoles primaires, dispositif piloté par le Département, le nombre de classes a été augmenté. À partir de cette rentrée, ce dispositif a été étendu aux écoles de l'enseignement privé catholique.

En 2024, le budget consacré à la culture et au patrimoine sera au service d'un projet ambitieux, articulé autour de trois axes :

- faciliter l'accès à la culture à tous les publics ;
- promouvoir et mettre en avant le patrimoine ;
- défendre le rayonnement et l'enseignement de la langue bretonne.

En particulier, le Département travaillera à élargir l'offre culturelle des musées et domaines patrimoniaux afin de conquérir de nouveaux publics et de souscrire à l'exigence du plus grand nombre. Ainsi, une nouvelle grande animation estivale devrait prendre place dans le site majeur de Kerjean dès 2024.

Par ailleurs, la rénovation et la simplification des aides aux nombreux acteurs culturels finistériens, engagées en 2023, se poursuivront. Par exemple, les dispositifs d'accompagnement des cinémas d'art et d'essai seront revus pour s'adapter aux besoins actuels.

L'année 2024 verra aboutir la nouvelle campagne du volet 1 du Pacte Finistère 2030, qui permettra au Département de soutenir un grand nombre de nouveaux équipements culturels des communes à travers tout le territoire.

Concernant les Archives départementales, un nouveau projet de rénovation-extension a été validé en 2023, beaucoup moins coûteux et moins consommateur d'espace que le précédent, qui prévoyait une construction neuve. Le concours de maîtrise d'œuvre est engagé et devrait aboutir au choix de l'équipe d'architectes en 2024.

Enfin, après les travaux préparatoires et le lancement du chantier des collections en 2023, les travaux principaux de rénovation du musée du Creach à Ouessant démarreront début 2024 pour en faire un véritable pôle muséal et de conservation consacré à la signalétique maritime, venant ainsi soutenir l'attractivité et le développement local de l'île.

Au total, le Département du Finistère s'engage à financer 23,6 M€ en 2024 en fonctionnement et investissement au titre de la culture, du patrimoine et de la langue bretonne, dont 6,5 M€ pour les bâtiments culturels.

Logement : augmenter la production de logements pour répondre à la crise

Le Département est un acteur incontournable du logement dans le Finistère, par son action propre en faveur des publics fragiles et par l'intermédiaire de son office Finistère Habitat.

Au travers de celui-ci, mais aussi en soutenant d'autres bailleurs sociaux, des communes ou des EPCI, le Département s'est fixé pour objectif de répondre à la crise du logement en construisant davantage et en accompagnant les opérations de rénovation des logements vacants dans tout le territoire. Simultanément, il s'engage fortement pour la rénovation énergétique des logements et promeut de nouveaux modes de construction moins consommateurs de ressources.

En décembre 2022, le Département a demandé à Finistère Habitat de doubler sa programmation de logements, pour les années 2022 et 2023. Il lui a également demandé d'élargir la typologie de logements construits pour s'adresser non seulement aux Finistériens

les plus modestes, mais également aux classes moyennes, qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour se loger.

À cet effet, pour répondre au bouleversement de l'équilibre économique des bailleurs sociaux qui a lieu depuis plusieurs mois (augmentation du taux du livret A, plafonnement des loyers en dessous de l'inflation, hausse considérable des coûts de construction), le Département a accordé en octobre 2023 un financement supplémentaire de 10 M€ à Finistère Habitat.

Entre 2022 et fin 2023, près de 400 logements individuels et collectifs auront été réhabilités grâce à cet effort. S'y ajoutent 477 logements en cours de travaux.

Le Département continue par ailleurs de soutenir les autres bailleurs dans le cadre d'une nouvelle politique de financement du logement social visant à augmenter l'effet d'entraînement de son intervention. Alors qu'auparavant l'attribution des aides départementales ne répondait pas à un critère de cohérence avec les priorités départementales repérées en matière de logement, aujourd'hui il s'agit pour le Département de définir ses priorités pour ensuite financer les programmations qui y répondent.
De plus, dans le prolongement de ses autres missions, le Département aide les personnes fragiles à obtenir ou conserver un logement, notamment par le fonds de solidarité « Finistère Solidarité Logement » qui intervient auprès de 2 600 ménages chaque année. Il accompagne également les personnes âgées ou en situation de handicap afin de leur permettre d'adapter leur logement. Il conseille les Finistériens dans la rénovation de leurs logements afin de leur donner accès à des logements plus confortables et plus sobres en énergie.

Le Département, que ce soit par son action propre ou au travers de Finistère Habitat, orientera en 2024 sa politique de logement résolument en faveur de la construction de logements, de la transition écologique et de la rénovation thermique.

Le budget en fonctionnement consacré à l'habitat et au logement s'élèvera en 2024 à 2,8 M€.

Sécurité : poursuivre le renouvellement des équipements du SDIS et de la SNSM

Le Département du Finistère est un acteur important de la protection des personnes au titre du soutien qu'il apporte au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le SDIS 29 s'appuie sur plus de 2 500 femmes et hommes pour assurer la protection et la sécurité des Finistériens dans l'ensemble du territoire, grâce notamment à son maillage de 59 centres d'incendie et de secours et de 4 postes de secours.

L'année 2023 a été marquée notamment par le renforcement des moyens pendant l'été dans le cadre du plan d'action élaboré en 2022 après l'incendie des Monts d'Arrée. Le SDIS du Finistère a ainsi reçu, grâce à un partenariat du Département et de l'Etat, le renfort d'un hélicoptère bombardier d'eau, opération que le Département souhaite poursuivre en 2024.

Chaque année, le Département y consacre des moyens importants tant en fonctionnement qu'en investissement, valorisés dans une convention qui sera renouvelée au 1er janvier 2024.

Cette convention intégrera une adaptation organisationnelle du Département afin de prendre en compte le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) validé le 15 décembre 2022. Sa mise en œuvre s'étalera sur la période 2024 à 2028. Elle se traduira

techniquement par un pilotage du plan d'action, par des indicateurs et des tableaux de bord qui permettront aux différents décideurs d'en suivre le déploiement.

Le budget consacré au SDIS devrait progresser en 2024 d'environ +8 %, hors mesures exceptionnelles de 2023 soit environ + 1,5 M€ par rapport au réalisé 2023. Cette variation importante intègre notamment l'évolution de la masse salariale avec l'augmentation du point d'indice, la professionnalisation des sapeurs-pompiers, l'astreintes des sapeurs-pompiers volontaires et les formations aux feux de forêt. La contribution 2024 atteindrait un montant proche de 29,8 M€ contre 27,5 M€ en 2023 (hors subvention exceptionnelle).

En investissement, le Département proposera une enveloppe de 2,5 M€ pour financer la rénovation des centres d'incendie et de secours, le renouvellement du matériel récurrent, les équipements liés au SDACR ainsi que les équipements de vidéosurveillance.
Par ailleurs, le Finistère est le département où la SNSM met en œuvre le plus de moyens (29 stations permanentes et 1 station saisonnière de sauveteurs embarqués, 800 bénévoles, dont 550 sauveteurs embarqués, 2 centres de formation de nageurs-sauveteurs et sauveteurs embarqués à Brest et Quimper…).

Le Département, particulièrement attentif à la sécurité maritime, apporte à la SNSM un soutien financier en fonctionnement et en investissement. Ce soutien financier significatif s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle qui a été renouvelée en 2022 pour la période 2022-2024.

En 2024, le Département continuera à accompagner fortement la SNSM en fonctionnement et en investissement pour le renouvellement de sa flotte. La convention triennale arrivera à échéance fin 2024. Dans le courant de l'année, des échanges seront engagés pour l'élaboration d'une nouvelle convention.

Moyens généraux

Ressources humaines et systèmes d'information : accompagner l'évolution de la collectivité et des politiques départementales

La Direction de la transformation, des systèmes d'information et des ressources humaines constitue un rouage essentiel de l'action du Département, puisqu'elle rend possible, grâce au travail des 3 800 agents départementaux, la mise en œuvre de ses politiques. La rémunération des personnels, la formation, la prévention des risques et plus généralement l'amélioration des conditions de travail constituent ses missions dans le domaine des ressources humaines. Par ailleurs, les systèmes d'information du Département doivent répondre aux besoins des différentes directions, mais aussi s'adapter aux évolutions techniques, afin d'offrir aux usagers et aux agents du Département la meilleure expérience possible. Cela passe à la fois par l'amélioration des logiciels et le renouvellement du système d'information.

La rémunération des personnels, incluant les indemnités des élus, représente environ 97 % du budget global de fonctionnement de la direction. La masse salariale du Département en 2024 intègre les effets en année pleine de deux mesures décidées en 2023 dont l'impact est direct et très significatif sur la feuille de paye des agents : la revalorisation de la valeur du point en juillet 2023 (+ 1,5 %) et l'extension du bénéfice du complément de traitement indiciaire aux professionnels intervenant en action sociale. Par ailleurs, de nouvelles mesures

statutaires sont prévues au 1er janvier 2024, telles que la revalorisation de 5 points d'indice pour les agents titulaires (1,3 M€) et la revalorisation d'un point du taux de cotisation CNRACL, passant de 30,65 à 31,65 % (800 k€). Enfin, l'inflation a un impact estimé à 100 k€ supplémentaires sur le calcul de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). L'augmentation de la masse salariale est également due à des effets mécaniques, les réformes statutaires sur les bas salaires et le glissement-vieillesse-technicité.

En 2024, la démarche de responsabilisation des directions sera poursuivie pour atteindre des objectifs de maîtrise de la masse salariale et permettre de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement. L'optimisation du recours aux agents non-titulaires constituera l'une des priorités en matière de maîtrise de la masse salariale.

Le développement d'un dialogue social transparent et de qualité, essentiel pour accompagner les transformations du service public départemental, sera poursuivi en conservant la méthode de travail déployée depuis 2022 et confortée en 2023 à l'issue des élections professionnelles.

La formation et l'accompagnement des parcours professionnels constitue le deuxième enjeu de la politique du Département en matière de ressources humaines. Dans un contexte de transformation de l'organisation, de changement de pratiques et de développement massif de la dématérialisation des processus, l'accompagnement des parcours professionnels et le développement des compétences sont essentiels à la montée en compétence des agents. La maîtrise des outils bureautiques pour un pilotage plus performant de la collectivité sera au cœur du plan de formation de l'année, tout comme la formation des managers stratégiques au pilotage des transformations. 750 k€ seront mobilisés en 2024 pour relever les défis de développement des compétences des agents.

Les risques professionnels font l'objet d'un suivi attentif du Département, qui doit être un employeur exemplaire. À cette fin, la prévention des risques évoluera en 2024 afin d'aboutir à sa professionnalisation. En particulier, les risques psychosociaux feront l'objet d'un suivi attentif.

Les conditions de travail des agents contribuent également à l'efficacité des politiques départementales. Une attention particulière a été portée à l'attractivité du métier d'assistant familial à travers plusieurs mesures. Un plan d'action global pour la qualité de vie au travail doté d'1 M€ a par ailleurs été adopté en 2022 et 2023 et son déploiement se poursuivra en 2024.

Enfin, le Département œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la réduction des inégalités de genre, tant en interne vis-à-vis de l'ensemble de ses agents qu'en externe auprès des bénéficiaires des politiques publiques qu'il mène ou cofinance. En 2024, il poursuivra ses actions internes et ses partenariats.

Le système d'information est un pilier de l'efficience du service public départemental. En 2024, les efforts de modernisation des équipements des agents et du réseau seront poursuivis (amélioration des câblages, modernisation du réseau de téléphonie…). La cyber-sécurité continuera d'être au cœur des préoccupations de la collectivité avec la mise en place d'un plan d'action permettant de sécuriser les données et le fonctionnement du système. Enfin, la dématérialisation des démarches des usagers notamment dans le domaine de l'action sociale, la modernisation des outils de gestion informatique des ressources humaines et d'une manière générale le déploiement de solutions nouvelles permettant d'améliorer la performance du service public figurent parmi les chantiers engagés et appelés à se poursuivre en 2024.

En 2024, le budget de la direction de la transformation, des systèmes d'information et des ressources humaines devrait croître d'environ 1.90 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2023, soit un total de près de 174 M€ contre un peu moins de 172 M€ en 2023. La variation de 2 M€ concerne principalement les mesures salariales.

Bâtiments : mettre en œuvre une politique immobilière agile et durable

La stratégie patrimoniale et logistique du Département a pour objectif d'optimiser le parc de bâtiments qu'il possède, d'offrir aux usagers et aux agents un cadre de travail et d'accueil agréable et fonctionnel, enfin de réduire l'impact environnemental de ces bâtiments.

Un plan ambitieux a été lancé en 2022 afin d'accélérer la montée en performance énergétique et fonctionnelle des bâtiments. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2023, avec :

- la réalisation d'études programmatiques et techniques dans 10 bâtiments (dont le centre parental et l'unité enfance du Stangalard à Brest, le CDAS de Pont-l'Abbé, l'îlot Jaurès à Quimper) ;
- le choix du projet du CDAS de Carhaix à l'occasion d'un concours de maîtrise d'œuvre ;
- le démarrage des travaux de rénovation du Centre d'Exploitation de Châteauneuf-du-Faou.

La dynamique de cession de biens au profit du maintien des bâtiments à intérêt stratégique pour l'action départementale, de leur rénovation énergétique et de leur bon niveau d'occupation, sera poursuivie en 2024.

Pour le BP 2024, le périmètre de la maintenance intègre les travaux de gros entretien des collèges et des bâtiments culturels, la location de bâtiments modulaires pour les chantiers des collèges. Le budget de fonctionnement s'élèvera à 10 M€ pour 2024.

Depuis que les différentes maîtrises d'ouvrage départementales ont été réunies au sein de la Direction des bâtiments et des services généraux (DBSG), les dépenses d'investissement de la politique immobilière intègrent à partir de 2023 l'ensemble des opérations immobilières, rassemblant les bâtiments des services, les collèges et les sites culturels. Ainsi, le programme d'investissement 2024 s'élève à 45 M€, comprenant :

- les opérations du plan collèges et du plan de montée en performance énergétique (24 M€) ;
- les subventions aux cités scolaires dans le cadre du plan collèges (3,6 M€) ;
- les opérations des bâtiments culturels (6,5 M€) ;
- les opérations de maintenance, s'élevant à 7,0 M€ pour l'ensemble des bâtiments ;
- les acquisitions foncières, d'un montant total de 3,8 M€ (CDAS de Carhaix, centre d'exploitation de Quimperlé, différents bâtiments de l'action sociale à l'enfance) ;
- l'acquisition d'un système d'information patrimonial (0,5 M€) et la réalisation d'études prospectives pour la définition d'une politique immobilière et énergétique (0,1 M€).

Communication : accroître la visibilité des politiques départementales à moindre coût

Le rôle de la Direction de la communication est de renforcer l'accès aux droits et de s'assurer de la visibilité de l'action départementale auprès de l'ensemble des Finistériens. Pour remplir ses missions, la direction optimise ses dépenses et ses outils avec un budget global de fonctionnement de 1 M€ en 2024, en diminution depuis 2021 et avec des effectifs stables à la suite de la réorganisation effectuée en novembre 2022 qui avait permis de passer de 22 à 18 ETP.

Ainsi, les nouveaux efforts de communication plus adaptés aux nouveaux usages, tels que le nouveau site Internet, réalisé en 2023, seront intégralement compensés par la réalisation d'économies significatives dans des outils récurrents de la direction. À titre d'exemple, de nouvelles économies ont été réalisées dans les abonnements (10 k€ d'économies supplémentaires en 2023).

L'investissement en 2024 sera également en baisse (95 k€ en 2024 contre environ 120 k€ en 2023), tout en travaillant à adapter une communication interne plus régulière et ciblée, en utilisant des outils plus adaptés.

Finances et performance : réaliser des économies pour les réinvestir dans le service public

La Direction des finances et de la performance (DFP) poursuivra la démarche d'amélioration de la performance de l'action départementale. Efficacité, simplicité, efficience et qualité de service pour les Finistériens sont les principes fondateurs qui guideront ses missions pour 2024.

Fin 2023, le service du contrôle de gestion sera au complet. Composée d'une responsable de service et de sept contrôleurs de gestion, cette équipe poursuivra le contrôle financier et opérationnel des dispositifs internes et des financements des opérateurs externes. Son objectif sera d'identifier des sources d'économies et de nouvelles sources de financement, afin de financer un programme d'investissement ambitieux sur le mandat.

Pour avancer rapidement dans la transformation de l'action publique, chercher des économies dans le fonctionnement courant de la collectivité, favoriser l'investissement et évaluer l'impact de chaque euro dépensé, les fonctions commande publique et comptable ont été centralisées au sein de la Direction des finances et de la performance. Cette centralisation sera effective début 2024 et permettra notamment de professionnaliser les procédures, de gagner en efficacité et de renforcer la sécurité des écritures comptables, ainsi que l'achat public.

La DFP aura également pour mission de poursuivre la stratégie de développement de la commande publique autour de 4 objectifs : performance économique, accessibilité aux PME et TPE, rapidité de l'action publique, responsabilité sociale et environnementale (RSE). Ces objectifs seront valorisés dans une stratégie d'achat impliquant toutes les directions du Département. À cet effet, des outils de sourcing et de benchmarking seront déployés dans les directions afin de professionnaliser la fonction d'acheteur public et d'intensifier la recherche d'économies.

Une programmation prévisionnelle des marchés publics sera à nouveau diffusée en début d'année prochaine et présentée lors d'une journée de rencontre avec les entreprises. L'objectif sera de rendre plus accessibles aux TPE/PME les consultations du Département, dans une démarche de frugalité concurrentielle.

Enfin, le projet de budget vert a été travaillé en 2023 autour d'un comité de pilotage composé d'élus et d'un comité technique. Ces comités ont validé une méthode de travail destinée à classifier les dépenses de la collectivité selon des critères environnementaux, en se fondant sur la méthodologie nationale construite par I4CE. Le budget 2024 intégrera le résultat de cette étude par une présentation détaillée des dépenses favorables, neutres ou défavorables à l'atteinte des objectifs de transition écologique.

Le budget départemental pour les actions développées par la Direction des finances et de la performance, incluant le contrôle de gestion, s'élève à 30 M€ (dont principalement la charge de la dette) en 2024, en stabilité par rapport à 2023 (hors mise en réserve des DMTO).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2024

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

www.finistere.fr